



# Bulletin Officiel

N° 5098 Mercredi 04 Mai 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DU CME

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MANTEN DE COURS	2-3
AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE	4

### AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED	5
--	---

### AVIS DE SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

TUNISIE SICAV – AGO -	6
SICAV PLUS – AGO -	6
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – AGO -	7
ONE TECH HOLDING – OTH – AGO -	8
ONE TECH HOLDING – OTH – AGE -	8
ASSURANCES SALIM – AGO -	9
STAR ASSURANCES – AGO -	10

#### CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

AL HIFADH SICAV	11
-----------------	----

#### PROJET DE RESOLUTIONS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL – AGO -	12-13
ONE TECH HOLDING – AGO -	14-17
ONE TECH HOLDING – AGE -	18

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER	19-22
---------	-------

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	23-26
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »	27-31

#### COURBE DES TAUX

32

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- SOCIETE MAGASIN GENERAL
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- SOCIETE MAGASIN GENERAL

### ANNEXE IV

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS

**AVIS DU CMF**

DISPENSE DE SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT  
OU A UNE PROCEDURE DE MANTIEN DE COURS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER- et du public que :

- Monsieur Lotfi Abdennadher, principal fondateur du groupe Abdennadher, détient de concert avec des personnes physiques et morales 36,42% du capital de la Société Moderne de Céramiques -SOMOCER-,
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOMOCER tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de ladite société d'un montant de 8 131 200 DT et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,800 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,800 DT de prime d'émission. L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignaient pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires,
- Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, envisagent de souscrire à l'augmentation de capital susvisée tant à titre irréductible, que réductible et également dans le cadre de l'éventuelle redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires, si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital,
- Une demande de la part de Monsieur Lotfi Abdennadher en son nom et au nom des personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, a été déposée au CMF, sollicitant une dispense de procéder, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

Le CMF,

-Vu les dispositions des articles 7 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,

-Vu la demande de dispense susmentionnée,

-Considérant que :

°Monsieur Lotfi Abdennadher détient de fait le contrôle de la SOMOCER depuis 1989 et que sa participation, de concert avec d'autres actionnaires personnes physiques et morales, dans le capital de ladite société était supérieur à 50% lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse à la fin de l'année 2002;

°Au vu de la structure de la société en question, Monsieur Lotfi Abdennadher détient à la date d'aujourd'hui, directement et de concert, la part la plus importante dans son capital, soit 36,42%;

°Le franchissement à la baisse du seuil de 40% du capital de la SOMOCER en 2009 par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agissait de concert, est intervenu en dehors de sa volonté suite à la fin du concert le liant lors de l'introduction de la société à la cote de la bourse, à certains actionnaires;

°Le franchissement du seuil de 40% envisagé par Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes avec qui il agit de concert ne porte pas atteinte aux intérêts des détenteurs des actions SOMOCER, étant donné que ce dernier détient de fait le contrôle de la société, qu'il occupe le poste de président de son conseil d'administration depuis l'introduction de la société à la cote de la bourse jusqu'à la date d'aujourd'hui et qu'aucun changement n'est intervenu dans le contrôle qu'il exerce sur la société;

- Suite -

°L'opération d'augmentation du capital de la SOMOCER décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2015 aurait des répercussions positives sur la situation financière de la société et serait dans l'intérêt de tous les actionnaires dans la mesure où elle s'inscrit dans le contexte de la stratégie adoptée par la société visant à financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau, rembourser une partie de ses dettes afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et améliorer sa rentabilité.

Par décision, n° 20, datée du 29 avril 2016, a décidé de dispenser Monsieur Lotfi Abdennadher et les personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, de l'obligation de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de la SOMOCER sous forme d'une offre publique d'achat ou d'une procédure de maintien de cours, et ce, au cas où ils viendraient à détenir, individuellement ou de concert, dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital susmentionnée, un nombre d'actions de ladite société dépassant la part de 40% de son capital.

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أبريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيّد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيّد سفيان الهمامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

## AVIS DE LA BOURSE

### RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

A partir du **jeudi 28 avril 2016**, les **25 450 000 actions** de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société **UNIMED** sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **11,800 dinars** par action.

Le démarrage des négociations sur le titre **UNIMED** est fixé pour le **mercredi 04 mai 2016**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007720014
- Mnémonique : UMED
- Libellé : UNIMED
- Prix d'introduction : 11,800 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **3 662 450 actions** et réalisé de la manière suivante :

**1-** Au moyen d'une Offre à Prix Ouvert -OPO- centralisée par la Bourse de Tunis : La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPO** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandes retenues	Nombre de demandes servies*	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPO
				Catégorie A	Catégorie B	
AFC	126	119	635 463	20 027		20 027
AMEN INVEST	724	525	1 139 230	35 750		35 750
ATTIJARI INTERMEDIATION	178	163	2 366 397	74 536		74 536
AXIS BOURSE	51	51	652 605	20 554		20 554
BEST INVEST	29	29	66 750	2 095		2 095
BH INVEST	52	52	290 288	9 158		9 158
BIAT CAPITAL	349	349	4 710 385	148 420		148 420
BNA CAPITALAUX	283	250	2 379 351	74 949		74 949
CCF	164	158	1 047 989	33 018		33 018
CGF	434	360	469 822	14 712		14 712
CGI	121	121	517 058	16 309		16 309
FINACORP	109	85	1 780 100	56 061		56 061
MAC SA	588	571	4 019 948	126 665		126 665
MAXULA BOURSE	237	234	772 782	24 352		24 352
MCP	116	82	38 145	1 152		1 152
SBT	4	4	3 335	106		106
SCIF	162	150	514 624	16 215		16 215
STB FINANCE	164	163	1 134 115	35 710		35 710
TSI	328	234	85 139	2 533		2 533
TUNISIE VALEURS	1 639	1518	3 940 418	123 888	7 000	130 888
UBCI FINANCE	134	133	74 766	2 323		2 323
UFI	26	26	84 815	2 669		2 669
UIB FINANCE	161	13	11 680	248		248
<b>Total OPO</b>	<b>6 179</b>	<b>5 390</b>	<b>26 735 205</b>	<b>841 450</b>		<b>848 450</b>

\* Compte tenu d'un taux de satisfaction de 3,1% de la catégorie A, les ordres dont la quantité demandée est inférieure ou égale à **31 actions** n'ont pas été servis, soit **789 ordres**. Ainsi, le nombre de nouveaux actionnaires dans l'OPO est ramené à **5 390**.

**1-** Au moyen d'un Placement Global centralisé par Tunisie Valeurs : Ce placement a permis aux **18** investisseurs institutionnels qui ont participé à la formation du prix de l'Offre d'acquérir les **1 700 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

**2-** Au moyen d'un Placement Privé, centralisé par Tunisie Valeurs, auprès de **41** investisseurs qui ont acquis les **1 114 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**TUNISIE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 27 mai 2016 à 15 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

---

2016 - AS - 3490

---

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV PLUS**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 27 mai 2016 à 15h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

---

2016 - AS - 3491

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 12 avril 2016, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **jeudi, 19 mai 2016 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2015 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2015 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h 30 mn, à l'Hôtel PARIS, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2015 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
12. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
13. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes MAZARS ;
14. Questions diverses ; et
15. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

---

2016 - AS - 3493

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac - Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 18 Mai 2016 à 10 h, à l'Hôtel Paris, sis rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
3. Augmentation du nombre des administrateurs de la société à 12 membres ;
4. Modification corrélative de l'article 16 des statuts ;
5. Questions diverses ; et
6. Pouvoirs pour formalités.

---

2016 - AS - 3494

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ASSURANCES SALIM**

***Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM  
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003***

**Mesdames et Messieurs** les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 10 Mai 2016, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société Trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**STAR ASSURANCES**

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

La société STAR ASSURANCES, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 19 mai 2016 à 9h 30** à l'hôtel Acropole Les Berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2015,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2015,
- Ratification de la cooptation d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.
- Pouvoirs en vue des formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**Changement de dirigeant**

**AL HIFADH SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 24-2007 du 5 décembre 2007  
Siège social: Résidence Ines- Boulevard de la Terre  
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

AL HIFADH SICAV informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 13 avril 2016 à la recette des finances La Charguia - Tunis, le conseil d'administration réuni le 12 avril 2016 a décidé de nommer Madame Sarra CHEDLY en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV en remplacement de Madame Fériel CHABRAK.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2016.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....****DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Cette résolution est adoptée à .....****TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à .....****QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2015.

**Cette résolution est adoptée à .....****CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2014 pour un montant de 1.944.010 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

**Cette résolution est adoptée à .....****SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

▶ Résultat net 2015		:	8.722.616
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	: 1.857.391		
▶ Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S)	: 1.944.010		
	Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	:	3. 801.401
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)		:	3. 811.785
	<b>Total</b>	:	<b>16.335.802</b>
▶ Dotation au fonds social		:	- 300.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés		:	- 4.659.000
	<b>Solde à affecter</b>	:	<b>11.376.802</b>
▶ Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)	: - 3.750.000		
▶ Dividendes à distribuer (soumises à la R/S)	: - 500.000		
	<b>Total des Dividendes à distribuer</b>	:	<b>- 4.250.000</b>
▶ Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S)	: 51.401		
▶ Report à nouveau (soumis à la R/S)	: 7.075.401		
	<b>Total Report à nouveau</b>	:	<b>7.126.802</b>

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,850 DT par action, dont 0,750 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,100 DT soumis à la retenue à la source.

**Cette résolution est adoptée à .....**

- Suite -

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15 000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108 000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2016, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution est adoptée à .....**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à .....**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness - Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2016.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent .....(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Après avoir examiné et arrêté les résultats de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 16 170 986,338 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2015	16 170 986,338
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	15 289 161,214
<u>Sous total</u>	<u>31 715 262,102</u>
Réserve légale 5%	1 585 763,105
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	29 874 384,447

- Suite -

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013. Le conseil constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	119 233 846,077
<u>Total</u>	<u>119 488 960,627</u>

Sur proposition du conseil d'administration propose de distribuer, au titre de l'exercice 2015, un dividende de 225 millimes par action correspondant à la somme globale de 12 060 000,000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 12 060 000,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 17 Juin 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 20.000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

- Suite -

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 :

- Monsieur Moncef Sellami ;
- Monsieur Ahmed Friaa ;
- Monsieur Ezzeddine Saidane ;
- Monsieur Hédi Karim Sellami ;
- Monsieur Riadh Cherif ;
- La Société Odyssee Dattes représentée par Mme Naila Horchani;
- Le Consortium Tuniso Koweitien de Développement représenté par M. Hichem Ben Hmida ;
- Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC représentée par M. Ziad Oueslati;
- Monsieur Slim Sellami; et
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

En outre, l'assemblée prend acte et agréé la prise des nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

### **HUITIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le fond AFRICINVEST FUND III LLC a franchi le seuil de participation dans le capital de la Société, en date du 22 Décembre 2015, et qu'il détient plus de 5% de droit de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la demande de AFRICINVEST III LLC en date du 27 Janvier 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le fonds AFRICINVEST FUND III LLC en qualité d'administrateur, et ce pour la durée du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC représenté par M. Karim TRAD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

- Suite -

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide la nomination de la société « Cabinet Zahaf & Associés » inscrite sous le numéro B 0150462013 sur le registre de commerce de Tunis et ayant la matricule fiscale n°1289198 K/A/M/000 en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018. La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Monsieur Mahmoud Zahaf représentant de la société « Cabinet Zahaf & Associés » déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet MAZARS représenté par M. Mourad Fradi en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Mourad Fradi déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness - Imm  
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2016.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent .....(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire informe les actionnaires de la Société que le fonds d'investissement AFRICINVEST FUND III LLC a franchi le seuil de 5% de participation dans le capital de la Société en date du 22 décembre 2015 et qu'il détient en conséquence plus de 5% des droits de vote dans le capital social de la Société.

**Sans vote**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire décide de porter le nombre des membres du conseil d'administration de la société, limité à 10 actuellement, à 12 membres qui est le seuil légal maximum.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

En conséquence de la précédente résolution, l'assemblée décide la modification du premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société comme suit :

Article 16 « nouveau » : l'alinéa premier de l'article 16 est modifié comme suit :

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze (12) membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Tout le reste de l'article 16 des statuts reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE**

**« SOMOCER »**

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

**But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

**Caractéristiques de l'opération**

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires\*\* et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

\*\* Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

**Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.**

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

---

\*\*\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

**Dénomination de l'emprunt :** «MEUBLATEX 2015»

**Montant :** 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

**Durée** : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

**Duration** : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement** : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garanties bancaires** : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

**Cotation en bourse** : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing** : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Circulation des titres** : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1<sup>er</sup> août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

- 7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

- 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

- C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

- La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 04 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,385%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,445%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,565%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,624%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,639%	980,317
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,699%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,772%	1 002,503
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,819%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,894%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,224%	1 016,857
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,524
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,594
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	863,450
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,803
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,187
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,422
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,264
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,852
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,464
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,578
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,620
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,117
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		962,980
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,778

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,364	160,380		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,243	108,255		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,924	92,932		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,262	14,263		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,303	104,315		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,462	1,464		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,929	103,009		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,215	39,219		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,199	53,204		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	136,266	136,500		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	500,532	501,530		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,003	116,913		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	124,298	124,164		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	135,756	135,724		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,373	119,224		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	95,453	95,601		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	141,757	141,815		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,765	92,073		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,334	93,308		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	138,228	138,794		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,915	126,257		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,545	80,638		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,312	107,373		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	95,342	95,389		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,399	99,909		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,737	102,494		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,795	18,836		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,835	1 515,800		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,383	2 225,102		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	118,300	117,889		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,190	107,856		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,589	139,961		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,632	143,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,246	15,197		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 102,766	5 100,103		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 965,969	4 951,503		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,347	2,351		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,084	2,085		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,118	1,126		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,060	1,059		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,054		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,055	1,054		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,428	102,572		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,322	9,433		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,664	110,952		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,153	118,398		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,173	110,186
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,171	105,182
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,221	107,232
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,965	103,977
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,214	101,226
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,693	108,703
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,152	106,164
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,878	103,888
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,450	106,461
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,445	103,457
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,824	101,835
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,009	105,020
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,191	108,203
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,799	106,810
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,627	104,635
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,135	100,145
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,093	106,104
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,312	104,324
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,215	105,226
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,653	106,665
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,402	104,414
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,628	100,639
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,294	106,304
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,171	100,182

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,304	10,306
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,701	104,711
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,321	105,332
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,815	104,828
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,253	10,254
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,270	58,271
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,423	133,414
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 381,981	1 383,719
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,041	114,066
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,220	109,301
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,928	97,221
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,892	16,904
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	266,091	266,315
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,880	28,974
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 254,800	2 256,329
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,786	72,031
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,255	55,322
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,199	100,567
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,133	84,415
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,800	10,796
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,648	11,668
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,370	14,367
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	13,041	13,053
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,788	12,847
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,159	11,195
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	140,999	140,870
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,115	135,994
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,471	9,480
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	101,233	101,979
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,199	79,296
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,724	80,936
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,351	99,709
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,356	92,740
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,257	102,153
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	114,478	112,059
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	101,771	100,437
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,902	137,687
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,737	101,722
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	99,990	100,459
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,206	196,964
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,109	181,018
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,753	156,890
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 484,994	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,731	18,635
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,795	141,819
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,859	117,226
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 568,974	8 521,933
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,365	8,375
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,598	84,210
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	967,692	965,480
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	500,000	5063,413	5068,872
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	111,976	112,251
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,145	9,237
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,444	81,319

\* Initialement dénommé FCP SAFA

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR et Mr Nouredine Ben ARBIA.

**BILAN**  
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	31 Décembre	
		2015	2014
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		26 321 846	12 303 411
-Amortissements immobilisations incorporelles		(7 843 688)	(5 330 687)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>4</b>	<b>18 478 158</b>	<b>6 972 724</b>
Immobilisations corporelles		194 440 172	182 787 869
-Amortissements immobilisations corporelles		(75 414 831)	(60 629 212)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>4</b>	<b>119 025 341</b>	<b>122 158 657</b>
Immobilisations financières		105 828 389	105 938 197
-Provision pour dépréciations des immobilisations financières		(400 000)	(399 562)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>5</b>	<b>105 428 389</b>	<b>105 538 635</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>242 931 887</b>	<b>234 670 016</b>
Autres actifs non courants	<b>6</b>	2 458 744	80 449
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>245 390 632</b>	<b>234 750 465</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		75 215 151	71 577 265
-Provision pour dépréciations des stocks		(4 661 746)	(4 809 404)
<b>Stocks nets</b>	<b>7</b>	<b>70 553 404</b>	<b>66 767 861</b>
Clients et comptes rattachés		22 650 712	24 511 012
-Provision pour dépréciations des créances douteuses		(9 244 523)	(8 278 923)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>8</b>	<b>13 406 189</b>	<b>16 232 089</b>
Autres actifs courants		40 828 476	30 418 844
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(2 812 403)	(2 991 567)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>9</b>	<b>38 016 073</b>	<b>27 427 277</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>10</b>	93 182 718	67 028 972
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>11</b>	2 288 973	13 505 534
<b>Total des actifs courants</b>		<b>217 447 358</b>	<b>190 961 733</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>462 837 990</b>	<b>425 712 198</b>

**BILAN**  
**(Exprimé en DT)**

<b>Capitaux Propres et Passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2014</b>
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		42 469 695	41 990 453
Actions propres		(434 678)	(432 570)
Autres compléments d'apport		616 397	2 412 494
Résultats reportés		278 137	(4 979 253)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>54 410 801</b>	<b>50 472 374</b>
Amortissements dérogatoires		52 031	52 031
Résultat de l'exercice		7 384 106	7 097 687
<b>Total des capitaux propres après résultat de l'exercice</b>	<b>12</b>	<b>61 846 938</b>	<b>57 622 092</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>13</b>	93 298 810	107 838 238
Provisions pour risques et charges	<b>14</b>	5 516 374	3 413 769
Dépôts et cautionnements reçus		22 402	22 402
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>98 837 585</b>	<b>111 274 409</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>15</b>	188 317 366	190 465 039
Autres passifs courants	<b>16</b>	22 594 731	23 490 032
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>11</b>	91 241 369	42 860 626
<b>Total des passifs courants</b>		<b>302 153 466</b>	<b>256 815 697</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>400 991 052</b>	<b>368 090 106</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>462 837 990</b>	<b>425 712 198</b>

**Etat de résultat**  
(Exprimé en DT)

	Notes	Période de 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2015	2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus		834 668 977	754 952 355
Autres produits d'exploitation		29 736 561	26 410 628
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>17</b>	<b>864 405 537</b>	<b>781 362 983</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises vendues	<b>18</b>	706 312 081	639 163 030
Charges du personnel	<b>19</b>	57 521 914	52 392 394
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>20</b>	23 866 265	19 324 090
Autres charges d'exploitation	<b>21</b>	64 882 608	58 017 551
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>852 582 868</b>	<b>768 897 065</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>11 822 669</b>	<b>12 465 918</b>
Charges financières nettes	<b>22</b>	(10 817 210)	(7 918 666)
Produits des placements	<b>23</b>	5 498 547	3 822 939
Autres gains ordinaires	<b>24</b>	4 487 849	2 566 469
Autres pertes ordinaires	<b>25</b>	(806 798)	(1 155 568)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>10 185 058</b>	<b>9 781 092</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>26</b>	2 800 952	2 683 405
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>7 384 106</b>	<b>7 097 687</b>
Eléments extraordinaires	<b>27</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>7 384 106</b>	<b>7 097 687</b>
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>7 384 106</b>	<b>7 097 687</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimé en DT)

	Note	Période de 12 mois	
		Allant du 01.01 au 31.12	
		2 015	2014
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>7 384 106</b>	<b>7 097 687</b>
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		24 160 514	20 500 064
* Reprises sur amortissements des immobilisations			
* Reprises sur provisions		(838 074)	(369 650)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	<b>24</b>	(35 807)	(79 991)
* Régularisation des immobilisations			
* Variation des :			
- stocks	<b>7</b>	(3 637 886)	(21 572 900)
- créances	<b>8</b>	1 860 300	1 065 564
- autres actifs	<b>9</b>	(10 409 632)	(5 021 122)
- fournisseurs et autres passifs courants		(3 042 974)	47 435 681
Charges d'intérêt	<b>22</b>	12 746 584	10 242 665
Produits des placements	<b>23</b>	(5 498 547)	(3 820 998)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>25</b>	123 435	374 497
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>22 812 020</b>	<b>55 851 497</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(29 101 950)	(32 191 759)
Charges à répartir		(2 378 296)	(80 449)
Autres cautionnements versés		1 037 131	(993 405)
Prêts aux personnels		(927 323)	(1 250 069)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		61 585	4 939 242
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(31 308 851)</b>	<b>(29 576 439)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Actions propres		(2 108)	-
Opérations sur fonds social		283 321	176 038
Décaissements sur remboursements d'emprunts		(24 996 763)	(19 657 714)
Décaissements des intérêts sur emprunts		(12 964 579)	(9 642 236)
Variation des cautionnements reçus		-	15 000
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(26 153 746)	(23 883 433)
Produits des placements		5 498 547	3 820 998
Billets de trésoreries		-	(3 800 000)
Distribution de dividendes		(3 440 473)	-
Concours Bancaires courant		8 000 000	(14 000 000)
Encaissements provenant des emprunts		20 000 000	27 600 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(33 775 800)</b>	<b>(39 371 346)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(42 272 632)</b>	<b>(13 096 289)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(2 024 009)</b>	<b>11 072 280</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>11</b>	<b>(44 296 641)</b>	<b>(2 024 009)</b>

### **Note 1 : Présentation de la société**

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG). La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2015, le réseau de la société s'étend sur 81 points de vente.

Le capital de la SMG au 31/12/2015 s'élève à 11 481 250 DT.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

### **Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **Note 3 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2015 couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

### 3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

### 3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

### 3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### 3.4 Stocks :

#### A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2015 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat.

#### B) Estimation des provisions sur stocks :

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2015 a tenu compte de l'antériorité des articles et de l'observation physique de l'état des stocks. La valeur de la provision est estimée à 4 661 746 DT au 31/12/2015 contre une provision de 4 809 404 DT au 31/12/2014.

### 3.5 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

### 3.6 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

### 3.7 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

### 3.7 L'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé (Méthode indirecte).

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les choix et options suivants ont été retenus :

- Les dividendes versés sont classés parmi les flux des activités de financement.
- Les intérêts reçus et versés sont classés parmi les flux des activités de financement.

## Notes sur les comptes du bilan

### Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Tableau des immobilisations et des amortissements au 31/12/2015													
Rubrique	Valeurs brutes						Amortissements					Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2014	Acquisition	Rebut	Transfert	Cession	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Dotation	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Logiciels de gestion	8 414 441	2 134 923	-	-	-	10 549 364	4 692 075	1 904 664	-	-	6 596 739	3 952 625	3 722 365
Fonds de commerce	3 888 970	9 870 506	-	2 013 007	-	15 772 482	638 611	608 338	-	-	1246 949	14 525 533	3 250 359
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>12 303 411</b>	<b>12 005 429</b>	<b>-</b>	<b>2 013 007</b>	<b>-</b>	<b>26 321 846</b>	<b>5 330 687</b>	<b>2 513 002</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 843 688</b>	<b>18 478 158</b>	<b>6 972 724</b>
Terrains Nus	5 784 843	-	-	-	-	5 784 843	-	-	-	-	-	5 784 843	5 784 843
Bâiments	34 440 484	870 000	-	-	-	35 310 484	12 020 151	1321753	-	-	13 341905	21968 579	22 420 333
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	28 311 764	15 10 313	-	(2 063 653)	-	27 758 424	7 549 511	2 463 027	-	-	10 012 538	17 745 886	20 762 253
Matériels industriel	37 668 725	3 858 716	-	-	(30 615)	41496 826	10 659 479	4 693 652	-	(27 231)	15 325 900	26 170 925	27 009 246
Mat.Outilage	1343 746	97 969	-	-	(277)	1441439	969 396	239 927	-	(277)	1209 046	232 392	374 350
Matériels de transport de Biens	154 660	-	-	-	-	154 660	121581	6 740	-	-	128 321	26 340	33 079
Matériels de transport de Pers.	2 506 807	208 423	-	-	(111581)	2 603 649	1527 357	399 684	-	(97 031)	1830 010	773 639	979 450
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	28 096 198	3 195 732	-	-	(105 316)	31 186 614	12 143 421	3 987 196	-	(97 687)	16 032 930	15 153 685	15 952 777
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	34 036 752	6 307 384	(234 199)	67 692	-	40 177 629	7 758 660	3 888 716	(110 764)	-	11536 612	28 641 017	26 278 092
Equipement de Bureau (mobilier)	1384 886	166 975	-	-	(1923)	1549 938	820 449	264 588	-	(1719)	1083 318	466 620	564 437
Equipement.Bur.(matériel)	74 625	2 909	-	-	(3 780)	73 755	57 445	9 587	-	(3 769)	63 261	10 494	17 180
Equipement informatique	8 936 440	748 317	-	-	(2 943 520)	6 741 237	7 001 762	792 748	-	(2 943 520)	4 850 991	1890 246	1934 681
Bâiments en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériels en cours	-	37 246	-	-	-	37 246	-	-	-	-	-	37 246	-
Installations générales en cours	48 039	92 458	-	(17 046)	-	123 430	-	-	-	-	-	123 430	47 936
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>182 787 969</b>	<b>17 096 441</b>	<b>(234 199)</b>	<b>(2 013 007)</b>	<b>(3 197 012)</b>	<b>194 440 172</b>	<b>60 629 212</b>	<b>18 067 618</b>	<b>(110 764)</b>	<b>(3 171 234)</b>	<b>75 414 831</b>	<b>119 025 341</b>	<b>122 158 657</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>195 091 381</b>	<b>29 101 870</b>	<b>(234 199)</b>	<b>-</b>	<b>(3 197 012)</b>	<b>220 762 018</b>	<b>65 959 899</b>	<b>20 580 620</b>	<b>(110 764)</b>	<b>(3 171 234)</b>	<b>83 258 519</b>	<b>137 503 499</b>	<b>129 131 381</b>

### **Note 5 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 105 428 389 DT au 31/12/2015 contre un solde de 105 538 635 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Titres de participation (a)	100 102 798	100 102 798	-
Prêts aux personnels	4 470 645	3 543 322	927 323
Dépôts et cautionnements	1 254 945	2 292 077	(1 037 131)
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>105 828 389</b>	<b>105 938 197</b>	<b>(109 809)</b>
Provisions pour dépréciations des titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provisions pour dépréciation des prêts personnel et des cautions	(150 000)	(149 562)	(438)
<b>Total immobilisations financières nettes</b>	<b>105 428 389</b>	<b>105 538 635</b>	<b>(110 247)</b>

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2015, se présente comme suit :

<b>Participations</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Provisions</b>	<b>VCN 31/12/2015</b>
Sté L'IMG	12 015 000	-	12 015 000
Sté CMG	4 799 850	-	4 799 850
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
<b>Total</b>	<b>100 102 798</b>	<b>250 000</b>	<b>99 852 798</b>

### **Note 6 : Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 2 458 744 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur brute 31/12/2015</b>	<b>Résorption antérieures</b>	<b>Résorption 2015</b>	<b>VCN 31/12/2015</b>	<b>VCN 31/12/2014</b>
Charges à répartir	3 483 270	40 263	984 263	2 458 744	80 449
<b>Total</b>	<b>3 483 270</b>	<b>40 263</b>	<b>984 263</b>	<b>2 458 744</b>	<b>80 449</b>

### **Note 7 : Stock de marchandises**

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 70 553 404 DT au 31/12/2015 contre un solde de 66 767 861 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Stocks de marchandises chez SMG	74 157 929	71 127 173	3 030 756
Stocks de marchandises chez les tiers	1 057 222	450 093	607 130
<b>Total stocks de marchandises bruts</b>	<b>75 215 151</b>	<b>71 577 265</b>	<b>3 637 886</b>
Provisions pour dépréciations de stocks	(4 661 746)	(4 809 404)	147 658
<b>Total stocks de marchandises nets</b>	<b>70 553 404</b>	<b>66 767 861</b>	<b>3 785 543</b>

### **Note 8 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 13 406 189 DT au 31/12/2015 contre un solde de 16 232 089 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Clients effets à recevoir	2 424 026	2 275 639	148 388
Clients sociétés et associations	10 443 924	13 930 533	(3 486 608)
Clients douteux ou litigieux	9 244 523	8 181 988	1 062 535
Clients factures à établir	538 238	122 852	415 386
<b>Total clients bruts</b>	<b>22 650 712</b>	<b>24 511 012</b>	<b>(1 860 300)</b>
Provisions pour dépréciations des créances douteuses	(9 244 523)	(8 278 923)	(965 600)
<b>Total clients nets</b>	<b>13 406 189</b>	<b>16 232 089</b>	<b>(2 825 900)</b>

### **Note 9 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent un solde net de 38 016 073 DT au 31/12/2015 contre un solde de 27 427 277 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs débiteurs	2 641 081	2 519 295	121 786
Prêts et avances aux personnels	451 391	448 242	3 150
TVA et autres impôts et taxes	835	-	835
Report d'impôt sur les sociétés	6 193 918	5 770 252	423 666
Sociétés du groupe	6 902 470	7 286 191	(383 721)
Débiteurs divers	16 601 008	11 424 044	5 176 964
Produits à recevoir	4 828 413	196 441	4 631 971
Comptes d'attentes à régulariser	15 957	78 755	(62 797)
Charges constatées d'avance	3 193 404	2 695 625	497 779
<b>Total autres actifs courants bruts</b>	<b>40 828 476</b>	<b>30 418 844</b>	<b>10 409 632</b>
Provisions pour dépréciations des autres actifs courants	(2 812 403)	(2 991 567)	179 164
<b>Total autres actifs courants nets</b>	<b>38 016 073</b>	<b>27 427 277</b>	<b>10 588 796</b>

### **Note 10 : Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 93 182 718 DT au 31/12/2015 contre un solde de 67 028 972 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	136 804	433 591	(296 788)
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de Trésorerie	92 400 000	66 400 000	26 000 000
Actions cotées	-	1 581	(1 581)
Intérêts courus	619 392	167 278	452 114
<b>Total des placements et autres actifs financiers</b>	<b>93 182 718</b>	<b>67 028 972</b>	<b>26 153 746</b>

### **Note 11 : Trésorerie**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 2 288 973 DT au 31/12/2015 contre un solde de 13 505 534 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Valeurs à l'encaissement	755 290	2 071 496	(1 316 207)
Banques créditrices	1 083 268	11 022 721	(9 939 453)
CCP	3 857	3 917	(60)
Caisses	446 559	407 399	39 159
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2 288 973</b>	<b>13 505 534</b>	<b>(11 216 561)</b>

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 91 241 369 DT au 31/12/2015 contre un solde 42 860 626 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Banques débitrices	46 585 614	15 529 543	31 056 071
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	35 253 714	25 711 048	9 542 667
Intérêts courus	1 402 041	1 620 036	(217 995)
Emprunts courants liés au cycle d'exploitation	8 000 000	-	8 000 000
<b>Total concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>91 241 369</b>	<b>42 860 626</b>	<b>48 380 743</b>

La trésorerie au 31 décembre 2015 s'élève à (44 296 641) DT contre (2 024 008) DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Valeurs à l'encaissement	755 290	2 071 496	(1 316 207)
Banques créditrices	1 083 268	11 022 721	(9 939 453)
CCP	3 857	3 917	(60)
Caisses	446 559	407 399	39 159
Banques débitrices	(46 585 614)	(15 529 543)	(31 056 071)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(44 296 641)</b>	<b>(2 024 009)</b>	<b>(42 272 632)</b>

## Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 57 622 092 DT au 31/12/2014 à 61 846 938 DT au 31/12/2015. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>11 481 250</b>	<b>835 000</b>	<b>35 718 750</b>	<b>2 903 999</b>	<b>1 655 413</b>	<b>701 253</b>	<b>(432 570)</b>	<b>2 412 494</b>	<b>(9 781 020)</b>	<b>52 031</b>	<b>4 801 768</b>	<b>50 348 367</b>
- Dons sur fond social					(31 170)							(31 170)
- Intérêts sur fond social						207 208						207 208
- Actions propres												-
- Résultat de la période									4 801 768		(4 801 768)	-
- Résultat sur cessions actions propres												-
<b>Résultat de la période</b>											<b>7 097 687</b>	<b>7 097 687</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2014</b>	<b>11 481 250</b>	<b>835 000</b>	<b>35 718 750</b>	<b>2 903 999</b>	<b>1 624 243</b>	<b>908 461</b>	<b>(432 570)</b>	<b>2 412 494</b>	<b>(4 979 253)</b>	<b>52 031</b>	<b>7 097 687</b>	<b>57 622 092</b>
- Dons sur fond social					(1 700)							(1 700)
- Intérêts sur fond social						285 020						285 020
- Actions propres							(2 108)					(2 108)
- Résultat de la période		195 922							6 901 765		(7 097 687)	-
- Distribution de dividendes								(1 796 098)	(1 644 375)			(3 440 473)
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>											<b>7 384 106</b>	<b>7 384 106</b>
<b>Capitaux propres au 31/12/2015</b>	<b>11 481 250</b>	<b>1 030 921</b>	<b>35 718 750</b>	<b>2 903 999</b>	<b>1 622 543</b>	<b>1 193 481</b>	<b>(434 678)</b>	<b>616 397</b>	<b>278 137</b>	<b>52 031</b>	<b>7 384 106</b>	<b>61 846 938</b>

### **12.Bis. Note sur les fonds propres disponibles au 31 décembre 2013 régis par l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 :**

Cette note concerne les dividendes à prélever à partir du 01 janvier 2015 sur les capitaux propres distribuables figurant au bilan au 31 décembre 2013, ainsi que les dividendes décidés au cours de l'exercice 2013 à payer à partir du 01 janvier 2015, telle que prévue par le point 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

Désignation	Montant
Capitaux propres distribuables antérieurs au 31/12/2013 non encore distribués	39 239 146
Capitaux propres distribuables du 01/01/2014 au 31/12/2015	278 137
<b>Total</b>	<b>39 517 283</b>

## A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
<b>1. Solde au 1er janvier</b>		
-Trésorerie	-	-
-Prêts au personnel	2 532 703	2 356 665
<b>Total</b>	<b>2 532 703</b>	<b>2 356 665</b>
<b>2. Ressources de l'exercice</b>		
-Intérêts de prêts au personnel	285 020	207 208
<b>3. Emplois de l'exercice</b>		
-Aides au personnel non remboursables	(1 700)	(31 170)
<b>4. Solde au 31 Décembre</b>		
-Trésorerie	-	-
-Prêts au personnel	2 816 023	2 532 703
<b>Total</b>	<b>2 816 023</b>	<b>2 532 703</b>
<b>Réserves pour fonds social</b>	<b>1 622 543</b>	<b>1 624 243</b>
<b>Intérêts sur fonds social</b>	<b>1 193 481</b>	<b>908 461</b>
<b>Total</b>	<b>2 816 024</b>	<b>2 532 704</b>

## B- Actions propres

La société a réalisé des opérations de rachat de ses actions propres en vue de réguler le cours boursier, les mouvements d'achats des actions propres se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b>Actions propres au 31 Décembre 2014</b>	<b>432 570</b>	<b>12 940</b>
Achats d'actions propres	2 108	67
<b>Actions propres au 31 Décembre 2015</b>	<b>434 678</b>	<b>13 007</b>

### C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2015 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 0.644 DT calculé comme suit :

$$\text{Résultat par action} = \frac{7\,384\,106}{11\,468\,243} = 0,644 \text{ DT}$$

### Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 93 298 810 DT au 31/12/2015 contre un solde de 107 838 238 DT au 31/12/2014 et se présentent comme suit :

Emprunt	Total brut	Emprunts obtenus en 2015	Remboursements antérieurs	Remboursement 2015	Échéance à moins d'un an au 31/12/2015	Emprunts non courants au 31/12/2015
Emprunts bancaires	199 600 000	20 000 000	46 050 713	24 996 763	35 253 714	93 298 810
<b>Total des emprunts</b>	<b>199 600 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>46 050 713</b>	<b>24 996 763</b>	<b>35 253 714</b>	<b>93 298 810</b>

### Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5 516 374 DT au 31/12/2015 contre un solde de 3 413 769 DT au 31/12/2014. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2014	Mouvements 2015	Solde au 31/12/2015
Provisions pour risques et charges	3 413 769	2 102 605	5 516 374
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>3 413 769</b>	<b>2 102 605</b>	<b>5 516 374</b>

### Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 188 317 366 DT au 31/12/2015 contre un solde de 190 465 039 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	60 010 341	62 296 661	(2 286 320)
Fournisseurs effets à payer	115 812 894	116 827 405	(1 014 511)
Factures non parvenues	12 494 131	11 340 973	1 153 158
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>188 317 366</b>	<b>190 465 039</b>	<b>(2 147 673)</b>

### **Note 16 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à 22 594 731 DT au 31/12/2015 contre un solde de 23 490 032 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Clients avances et acomptes	245 737	430 369	(184 632)
Rémunérations dues	252 453	200 156	52 297
Personnels cessions sur salaire	6 040	4 933	1 108
Dettes provisionnées liées au personnel	6 950 720	10 035 871	(3 085 152)
TVA et autres impôts et taxes	-	621 014	(621 014)
CNSS	3 510 541	3 229 266	281 274
Autres créditeurs divers	1 329 491	1 492 206	(162 715)
Charges à payer	9 141 053	6 568 504	2 572 548
Produits constatés d'avance	1 158 697	907 713	250 984
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>22 594 731</b>	<b>23 490 032</b>	<b>(895 301)</b>

### **Notes sur les comptes de l'état de résultat**

#### **Note 17 : Produits d'exploitation**

Les produits d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 864 405 537 DT contre 781 362 983 DT en 2014, soit une augmentation de 83 042 554 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Ventes de marchandises	834 668 977	754 952 355	79 716 621
Autres produits d'exploitation (a)	29 736 561	26 410 628	3 325 933
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>864 405 537</b>	<b>781 362 983</b>	<b>83 042 554</b>

(a) : Les autres produits d'exploitation se présentent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Participations fournisseurs aux Budgets Marketing	28 289 894	24 989 712	3 300 183
Ventes de produits résiduels	144 592	156 714	(12 122)
Locations diverses	344 868	269 942	74 927
Facturations des charges communes	854 000	842 126	11 874
Frais sur dossiers de crédits	95 456	98 250	(2 794)
Autres produits divers liés à une modification comptable	7 750	1 885	5 865
Produits de formation CIDES	-	52 000	(52 000)
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>29 736 561</b>	<b>26 410 628</b>	<b>3 325 933</b>

#### **Note 18 : Achats de marchandises vendues**

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2015 s'élèvent à 706 312 081 DT contre 639 163 030 DT en 2014, soit une augmentation de 67 149 051 DT.

### **Note 19 : Charges de personnel**

Les charges de personnel de l'exercice 2015 s'élèvent à 57 521 914 DT contre 52 392 394 DT en 2014, soit une augmentation de 5 129 520 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Salaires et compléments de salaires	48 093 127	44 689 425	3 403 702
Charges patronales	8 183 431	6 463 519	1 719 912
Autres charges sociales	1 245 356	1 239 450	5 906
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>57 521 914</b>	<b>52 392 394</b>	<b>5 129 520</b>

### **Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2015 s'élèvent à 23 866 265 DT contre 19 324 090 DT en 2014, soit une augmentation de 4 542 175 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Dotations aux amortissements	20 580 619	17 550 803	3 029 816
Dotations/Reprise aux provisions pour risques et charges	1 512 605	586 800	925 806
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	(29 163)	211 808	(240 971)
Dotations aux provisions des stocks	(147 658)	564 767	(712 425)
Résorptions des charges à répartir	984 262	40 262	944 000
Provisions pour dépréciations des comptes clients	965 600	369 650	595 950
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>23 866 265</b>	<b>19 324 090</b>	<b>4 542 175</b>

### **Note 21 : Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 64 882 608 DT contre 58 017 551 DT en 2014, soit une augmentation de 6 865 058 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Achats non stockés de matières & fournitures	13 024 552	12 089 833	934 720
Loyers du siège et autres locaux	10 333 982	8 373 262	1 960 720
Transports sur achats	9 113 879	6 866 548	2 247 331
Publicités, publications et relations publiques	8 265 930	8 178 039	87 891
Personnels extérieurs à l'entreprise	5 537 761	5 055 720	482 041
Entretiens et réparations	4 827 832	4 264 957	562 876
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 573 915	3 500 378	73 537
Rémunérations d'intermédiaires	3 376 699	3 454 002	(77 303)
Transports du personnel	1 575 000	1 822 320	(247 319)
Déplacements missions et réceptions	1 508 505	1 089 226	419 279
Frais postaux et télécommunications	1 279 603	1 028 060	251 544
Primes d'assurance	1 142 488	1 190 654	(48 166)
Services Bancaires et assimilés	977 861	774 145	203 717
Charges diverses ordinaires	344 600	330 410	14 191
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>64 882 609</b>	<b>58 017 551</b>	<b>6 865 058</b>

### **Note 22 : Charges financières nettes**

Les charges financières nettes de l'exercice 2015 s'élèvent à 10 817 210 DT contre 7 918 666 DT en 2014, soit une augmentation de 2 898 544 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Charges d'intérêts	12 746 584	10 242 665	2 503 919
Pertes de change	127 607	89 503	38 103
<b>Total des charges financières</b>	<b>12 874 191</b>	<b>10 332 169</b>	<b>2 542 022</b>
Revenu des autres créances	1 320 243	2 060 528	(740 285)
Gains de change	80 061	40 067	39 993
Intérêts des comptes créditeurs	656 678	312 908	343 770
<b>Total des produits financiers</b>	<b>2 056 982</b>	<b>2 413 503</b>	<b>(356 521)</b>
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>10 817 210</b>	<b>7 918 666</b>	<b>2 898 544</b>

### **Note 23 : Produits des placements**

Les produits de placements de l'exercice 2015 s'élèvent à 5 498 547 DT contre 3 822 939 DT en 2014, soit une augmentation de 1 675 609 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Produits des placements	5 498 547	3 820 998	1 677 549
Plus ou moins-value sur actions cotées	-	1 940	(1 940)
<b>Total des produits des placements</b>	<b>5 498 547</b>	<b>3 822 939</b>	<b>1 675 609</b>

### **Note 24 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 487 849 DT contre 2 566 469 DT en 2014, soit une hausse de 1 921 380 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
Plus-values sur cession d'immobilisations	35 807	79 991	(44 184)
Gains non récurrents *	4 245 119	2 171 243	2 073 876
Gains nets sur tickets repas	206 923	315 235	(108 312)
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>4 487 849</b>	<b>2 566 469</b>	<b>1 921 380</b>

\*Les gains non récurrents comportent une indemnisation d'un montant de 2 500 000 DT relative à l'expropriation par les autorités publiques du magasin Beb Fella dans le cadre du projet RFR.

### **Note N° 25 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 806 798 DT contre 1 155 568 DT en 2014, soit une baisse de 348 770 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>	<b>Variation</b>
CNSS personnel partant	621 502	675 888	(54 386)
Moins-values sur cession d'immobilisations	134 610	80 372	54 238
Pertes non récurrentes	50 686	63 756	(13 070)
Pertes nettes sur incendie MG Ghana	-	335 553	(335 553)
<b>Total des autres pertes ordinaires</b>	<b>806 798</b>	<b>1 155 568</b>	<b>(348 770)</b>

### **Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2015 s'élève à 2 800 952 DT.

### **Note N° 27 : Les parties liées**

#### **1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)**

- La Société Centrale Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour un loyer annuel hors taxes de 150 000 DT.
- La quote-part de la société CMG dans les charges communes de l'exercice 2015 s'élève à 404 000 DT hors taxes.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2015 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 8 534 017 DT.
- Les ventes en HT de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 253 744 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 1 102 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2015 à la Société Centrale Magasin Général des immobilisations corporelles pour une valeur de 23 465 DT.
- La société Magasin Général a encaissé un montant de 399 750 DT au cours de l'exercice 2015 relatif aux dividendes accordés par la Société Centrale Magasin Général.

## **2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)**

- Au cours de l'exercice 2015, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 170 829 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour magasin « El Mourouj 5 » d'une valeur hors taxes de 2 033 898 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle globale hors taxes de 319 900 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 52 920 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.

## **3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)**

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2015 s'élève à 450 000 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2015, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 3 148 351 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.

## **4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)**

- Le conseil d'administration du 27 Février 2014 a approuvé la séparation physique de l'activité gros et de l'activité détail au sein des points de vente Promogro et la conclusion d'un contrat de location gérance libre du fonds de commerce entre BHM Distribution et SMG. Ce contrat a pris effet au cours du mois d'avril 2014. La valeur facturée à titre de la location gérance de l'année 2015 s'élève à 4 800 000 DT hors taxes.

## **5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours de 2015 se sont élevés à 492 670 DT et ce à titre de rémunération d'un compte courant s'élevant au 31/12/2015 à 6 710 880 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 250 615 DT.
- La Société Immobilière HAFEDH a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour le magasin « Ennasr » d'une valeur hors taxes de 4 467 240 DT.

## **6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

## **7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)**

- La Société Immobilière BHM a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour le magasin « Médenine » d'une valeur hors taxes de 2 284 500 DT.
- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 148 000 DT.

### **Note N° 28 : Les engagements hors bilan**

1. La société a contracté en 2009 un crédit à moyen terme de 37 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 46 495 822 DT, la société a donné en nantissement 24 997 actions BHM. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/05/2011 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 238 406 DT.
2. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 149 868 DT.
3. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 437 001 DT.
4. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 681 666 DT.

5. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1<sup>er</sup> est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2<sup>ème</sup> est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1<sup>er</sup> échéancier et le 31/01/2015 pour le 2<sup>ème</sup> et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 662 010 DT.
6. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 1 200 482 DT.
7. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 920 103 DT.
8. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1<sup>er</sup> est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3<sup>ème</sup> est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1<sup>er</sup> échéancier, le 28/06/2014 pour le 2<sup>ème</sup> et le 31/12/2014 pour le 3<sup>ème</sup> et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 629 560 DT.
9. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1<sup>er</sup> est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2<sup>ème</sup> est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 050 848 DT.
10. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 3 266 913 DT.

11. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 931 577 DT.
12. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 612 194 DT.
13. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 814 750 DT.
14. Les lettres de crédits émises et non échues en 2015 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2016 sont de l'ordre de 1 270 000 DT.
15. Les traites escomptées en 2015 et dont les échéances sont en 2016 et 2017 s'élèvent à 3 001 495 DT.
16. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.
17. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2015 à 5 850 000 DT.
18. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Hafedh » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2015 à 8 000 000 DT.

#### **Note N° 29 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

##### **↳ Président Directeur Général :**

- ✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice

2015, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 310 200 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2015, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 136 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 19 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2015, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 13 872 DT.

↳ **Directeur Général Adjoint :**

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 25 Juin 2013, et dont la rémunération a été fixée par le président du conseil, a perçu au cours de l'exercice 2015 un salaire brut de 206 975 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférent et d'une allocation téléphonique.

↳ **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la société « Société Magasin général S.A », envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	310 200	-	206 975	-	60 000	-	30 000

**Note N° 30 : événements post clôture**

Lors des événements survenus au cours du mois de Janvier 2016, le magasin Tajerouine a été saccagé. Les dégâts ont touché les immobilisations et les stocks ainsi que des pertes au niveau de l'exploitation. Ces pertes sont couvertes par les contrats d'assurance souscrits par la société .  
Aucun impact sur le résultat n'est constaté sur l'exercice 2015.

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 07 Avril 2016 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.**  
**Rapport Général des commissaires aux comptes**  
**États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Société Magasin Général S.A» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la « Société Magasin Général S.A», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 61 846 938 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 7 384 106 DT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 27 Avril 2016**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG  
Anis LAADHAR**

**Horwath ACF  
Noureddine BEN ARBIA**

**SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.**  
**Rapport Spécial des commissaires aux comptes**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

**A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 15 février 2010**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Quarante millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 15 février 2010 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2010, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et la BIAT pour des montants respectifs de Vingt millions de dinars et Quinze millions de dinars.

**B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mars 2011**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant de Vingt millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mars 2011 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2011, un emprunt auprès de l'UBCI pour un montant de Vingt millions de dinars.

**C. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mai 2012**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Vingt Cinq millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2012 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2012, deux emprunts auprès de la BNA et de la BIAT pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Quinze millions de dinars.

**D. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012**

Le conseil d'Administration du 12 décembre 2012 a autorisé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Trente Cinq millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2013, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et d'Attijari Bank pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Vingt Cinq millions de dinars.

### **E. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2013**

Le conseil d'Administration du 20 décembre 2013 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Trente sept millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2014, trois emprunts auprès de l'Amen Bank, de la Banque de Tunisie et de l'UIB pour des montants respectifs de Cinq millions de dinars, Neufs millions six cent mille dinars et Treize millions de dinars.

### **F. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2014**

Le conseil d'Administration du 17 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de Vingt millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2015, deux emprunts auprès de l'UIB et d'Attijari Bank pour un montant de Dix millions de dinars chacun.

## **II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2015**

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

### **A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 29 Avril 2015**

#### **1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)**

- La Société Centrale Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des fonds de commerce pour un loyer annuel hors taxes de 150 000 DT.
- La quote-part de la société CMG dans les charges communes de l'exercice 2015 s'élève à 404 000 DT hors taxes.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2015 à la Société Magasin Général des frais de logistique pour un montant hors taxes de 8 534 017 DT.
- Les ventes en HT de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 253 744 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 1 102 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2015 à la Société Centrale Magasin Général des immobilisations corporelles pour une valeur de 23 465 DT.

#### **2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)**

- Au cours de l'exercice 2015, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 170 829 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour magasin « El Mourouj 5 » d'une valeur hors taxes de 2 033 898 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle globale hors taxes de 319 900 DT.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 52 920 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.

### **3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)**

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2015 s'élève à 450 000 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2015, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 3 148 351 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.

### **4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)**

- Le conseil d'administration du 27 Février 2014 a approuvé la séparation physique de l'activité gros et de l'activité détail au sein des points de vente Promogro et la conclusion d'un contrat de location gérance libre du fonds de commerce entre BHM Distribution et SMG. Ce contrat a pris effet au cours du mois d'avril 2014. La valeur facturée au titre de la location gérance de l'année 2015 s'élève à 4 800 000 DT hors taxes.

### **5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours de 2015 se sont élevés à 492 670 DT et ce au titre de la rémunération d'un compte courant s'élevant au 31/12/2015 à 6 710 880 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 250 615 DT.
- La Société Immobilière HAFEDH a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour le magasin « Ennasr » d'une valeur hors taxes de 4 467 240 DT.

### **6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)**

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2015 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

### **7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de SMG)**

- La Société Immobilière BHM a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer pour le magasin « Médenine » d'une valeur hors taxes de 2 284 500 DT.
- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 148 000 DT.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- **Président Directeur Général :**

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2015, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 310 200 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2015, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 136 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 19 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2015, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 13 872 DT.

- **Directeur Général Adjoint :**

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 25 Juin 2013, et dont la rémunération a été fixée par le président du conseil, a perçu au cours de l'exercice 2015 un salaire brut de 206 975 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférent et d'une allocation téléphonique.

- **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la société « Société Magasin général S.A », envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	310 200	-	206 975	-	60 000	-	30 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 27 Avril 2016**  
**Les Co-commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG**  
**Anis LAADHAR**

**Horwath ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Lamjed Mbarek.

#### Bilan

#### Arrêté au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<b>Actif</b>				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	62 742	197 667
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	153 200	191 266
AC3	Créances sur la clientèle	3	3 725 437	3 441 625
AC5	Portefeuille d'investissement	4	114 971	113 516
AC6	Valeurs immobilisées	5	42 199	42 053
AC7	Autres actifs	6	42 379	35 535
	<b>Total Actifs</b>		<b>4 140 928</b>	<b>4 021 662</b>
<b>Passif</b>				
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	3 495	190 254
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8	3 402 262	3 150 880
PA4	Emprunts et ressources spéciales	9	320 914	304 534
PA5	Autres passifs	10	99 628	108 279
	<b>Total Passifs</b>		<b>3 826 299</b>	<b>3 753 947</b>
<b>Capitaux propres</b>				
CP1	Capital		172 800	172 800
CP2	Réserves	11	77 789	89 470
CP5	Résultats reportés		2	(51 171)
	Résultats reportés hors modifications comptables		2	(51 171)
CP6	Résultat de l'exercice		64 038	56 616
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>12</b>	<b>314 629</b>	<b>267 715</b>
	<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>4 140 928</b>	<b>4 021 662</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
-------	---------------------	------------------------

### Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	499 161	503 050
HB2	Crédits documentaires	14	114 210	97 652
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>613 371</b>	<b>600 702</b>

### Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	15	72 066	119 819
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>72 066</b>	<b>119 819</b>

### Engagements reçus

HB7	Garanties reçues	16	643 145	675 496
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>643 145</b>	<b>675 496</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015**

Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	17	255 901	245 928
PR2	Commissions (en produits)	18	62 221	55 555
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	11 397	9 988
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	20	8 067	4 968
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>			<b>337 586</b>	<b>316 439</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	21	(116 960)	(116 669)
CH2	Commissions encourues	22	(3 942)	(3 052)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(120 902)</b>	<b>(119 721)</b>
<b>Produit net bancaire</b>			<b>216 684</b>	<b>196 718</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(16 755)	(12 822)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(724)	1 141
PR7	Autres produits d'exploitation		113	117
CH6	Frais de personnel	25	(78 795)	(73 015)
CH7	Charges générales d'exploitation	26	(22 283)	(21 123)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(8 399)	(7 901)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>89 841</b>	<b>83 115</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		57	1 769
CH11	Impôt sur les bénéfices	27	(25 869)	(28 643)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		9	375
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>64 038</b>	<b>56 616</b>
Résultat par action (en DT)		28	1,853	2,560 *

\*déterminé suivant un nombre d'actions pondérées

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
-------	---	---

## Flux d'exploitation

Produits d'exploitation bancaires encaissés	330 339	312 657
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(118 461)	(118 535)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	300	(115)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(302 401)	(306 446)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	248 433	191 698
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(101 497)	(90 631)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(816)	1 577
Impôts sur les bénéfices	(36 198)	(35 265)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>19 699</b>	<b>(45 060)</b>

## Flux d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	8 669	3 360
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(2 781)	(64 736)
Acquisition / Cession immobilisations	(9 723)	(5 862)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(3 835)</b>	<b>(67 238)</b>

## Flux de financement

Encaissement suite à l'émission d'actions	-	149 600
Emission / Remboursement d'emprunts	19 540	(28 277)
Augmentation / diminution ressources spéciales	(4 125)	1 019
Dividendes versés	(17 280)	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>(1 865)</b>	<b>122 342</b>

Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	13 999	10 044
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	199 081	189 037
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice</b>	<b>29</b>	<b>213 080</b>
		<b>199 081</b>

## Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015

### 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

### 2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2015, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

#### 2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

##### 2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants

## B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

### **2.2.2 Provisions collectives**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 13 061 KTND au 31 Décembre 2015.

En application de la circulaire BCT n° 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés au niveau du secteur d'activité " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliquée d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

### 2.3- Traitement des impayés

#### Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 301 446 KTND au 31/12/2015 contre 300 699 KTND au 31/12/2014 et se détaille comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	265 247	269 601
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	4 414	4 232
Provisions à caractère générale dite collective	13 061	10 031
Provision pour dépréciation de titres	2 442	2 379
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 306	4 646
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	295	793
Provision pour passifs et charges	10 681	9 017
<b>Total</b>	<b>301 446</b>	<b>300 699</b>

### 2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## 2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.  
Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## 2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

### Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015

Chiffres présentés en milliers de dinars

#### 3.1 Notes sur les postes de l'actif

##### Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2015 un solde de 62 742 KTND contre 197 667 KTND au 31/12/2014.  
Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse espèces en dinars	15 279	19 772
Espèces en route	389	1 508
Alimentation GAB	7 929	7 028
Caisse espèces en devises	703	1 822
Remise des fonds à IBS	2 886	9 771
Banque Centrale comptes ordinaires	35 718	157 951
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
<b>Sous total</b>	<b>62 919</b>	<b>197 867</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(177)	(200)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>62 742</b>	<b>197 667</b>

##### Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 153 200 KTND au 31/12/2015 contre 191 266 KTND au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Placement devises chez la BCT	60 526	1 383
Placements chez les correspondants locaux	70 000	14 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	20 520	11 999
Placements chez les correspondants étrangers	-	162 329
Autres concours	2 167	1 559
<b>Sous total</b>	<b>153 213</b>	<b>191 270</b>
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(13)	(4)
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>153 200</b>	<b>191 266</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	132 693	-	-	-	132 693
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	20 520	-	-	-	20 520
<b>Total des créances brutes sur les étab. de crédit</b>	<b>153 213</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>153 213</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

### Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2015 un solde de 3 725 437 KTND contre 3 441 625 KTND au 31/12/2014, soit une variation de 283 812 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	275 583	259 251
Autres concours à la clientèle	3 787 479	3 519 564
Crédits sur ressources spéciales	35 600	33 902
<b>Sous total</b>	<b>4 098 662</b>	<b>3 812 717</b>
Agios et intérêts réservés	(94 917)	(91 460)
Provisions sur créances douteuses	(166 831)	(165 243)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(98 416)	(104 358)
Provisions à caractère générale dite collective	(13 061)	(10 031)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>3 725 437</b>	<b>3 441 625</b>

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	275 583	-	-	-	-	275 583
Autres concours à la clientèle	799 943	522 430	1 951 221	253 959	259 926	3 787 479
Crédits sur ressources spéciales	4 278	2 952	17 032	4 535	6 803	35 600
<b>Total des créances brutes sur la clientèle</b>	<b>1 079 804</b>	<b>525 382</b>	<b>1 968 253</b>	<b>258 494</b>	<b>266 729</b>	<b>4 098 662</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	59	275 524	275 583
Autres concours à la clientèle	-	3 787 479	3 787 479
Crédits sur ressources spéciales	-	35 600	35 600
<b>Sous total</b>	<b>59</b>	<b>4 098 603</b>	<b>4 098 662</b>
Agios et intérêts réservés	-	(94 917)	(94 917)

Provisions sur créances douteuses	-	(166 831)	(166 831)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	-	(98 416)	(98 416)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(13 061)	(13 061)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>59</b>	<b>3 725 378</b>	<b>3 725 437</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions sur créances douteuses	(166 831)	(165 243)
Provisions sur décotes de garanties	(98 416)	(104 358)
<b>Total Provisions risque de contrepartie</b>	<b>(265 247)</b>	<b>(269 601)</b>
Provisions à caractère générale dite collective	(13 061)	(10 031)
<b>Total Provisions sur créances sur la clientèle</b>	<b>(278 308)</b>	<b>(279 632)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(47 701)	(46 495)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 555)	(8 552)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(4 081)	(3 952)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(27 989)	(27 087)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 597)	(2 595)
Commissions réservées sur cautions dinars	(44)	(115)
Autres commissions réservées	(3 950)	(2 664)
<b>Total agios et intérêts réservés</b>	<b>(94 917)</b>	<b>(91 460)</b>
<b>Total Agios et provisions sur clientèle</b>	<b>(373 225)</b>	<b>(371 092)</b>

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Engagements bilan	3 658 606	3 384 350	424 201	418 382	4 082 807	3 802 732
Engagements hors bilan	287 902	260 576	12 257	13 404	300 159	273 980
<b>Sous-total</b>	<b>3 946 508</b>	<b>3 644 926</b>	<b>436 458</b>	<b>431 786</b>	<b>4 382 966</b>	<b>4 076 712</b>
Autres engagements*					15 855	9 985
<b>Total</b>	<b>3 946 508</b>	<b>3 644 926</b>	<b>436 458</b>	<b>431 786</b>	<b>4 398 821</b>	<b>4 086 697</b>

\* Dont 10.427 KTND d'intérêts courus non échus, (2.886) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 3 490 KTND échéance à recouvrer.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<b>Stock de départ au 31/12/2014</b>	<b>(269 601)</b>
Dotations aux provisions	(30 273)
Reprises sur provisions	11 603
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	4 106
Utilisations	18 918
<b>Stock de clôture au 31/12/2015</b>	<b>(265 247)</b>

#### Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2015 à 114 971 KTND contre 113 516 KTND au 31/12/2014.

Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Titres de participations	3 420	3 417
Titres d'investissement	115 640	113 465
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
<b>Sous total</b>	<b>122 719</b>	<b>120 541</b>
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(2 090)	(2 198)
Provision pour dépréciation des titres d'investissement	(5 306)	(4 646)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(352)	(181)
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>114 971</b>	<b>113 516</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2014
Titres d'investissement - BTA	62 000	893		62 893
Emprunt National	30 000	986		30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 607	2 672	4 646	12 633
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 307			2 307
Titres de participation	3 417		2 198	1 219
Part dans les entreprises liées	3 659		181	3 478
<b>Total</b>	<b>115 990</b>	<b>4 551</b>	<b>7 025</b>	<b>113 516</b>

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2015	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2015
Titres d'investissement - BTA	62 000	1 220		63 220
Emprunt National	30 000	986		30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 616	1 739	5 306	11 049
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 076	3		5 079
Titres de participation	3 420		2 090	1 330
Part dans les entreprises liées	3 659		352	3 307
<b>Total</b>	<b>118 771</b>	<b>3 948</b>	<b>7 748</b>	<b>114 971</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts obligataires	5 076	2 307
Créances rattachées sur emprunts obligataires	3	-
Bons de trésor et assimilables (BTA)	62 000	62 000
Créances rattachées sur BTA	1 220	893
Emprunt National	30 000	30 000
Créances rattachées sur emprunt national	986	986
Placement Fonds gérés SICAR	14 616	14 607
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 739	2 672
<b>Total Titres d'investissement</b>	<b>115 640</b>	<b>113 465</b>

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

En  
KTND

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Titres non cotés	115 640	113 465
Provisions sur titres non cotés	(2 090)	(2 198)
<b>Total</b>	<b>113 550</b>	<b>111 267</b>

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2015	Provision 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	0	1 278	1 278	0
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	204	293	497	315	182
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	0	240	240	0
Monétique Tunisie	2 308	8,548%	231	0	231	231	0	231
Carthago	2 922	0,642%	208	0	208	208	0	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	0	194	194	0	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	0			
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	0	135	135	0
S.T.G	1 300	4,333%	130	0	130	130	0	130
S.O.T.U.L.U.B.	2 513	2,290%	126	0	126	126	0	126
Ind.Mécan.Magh	2 000	0,333%	100	100	0	100	100	0
Ste Dev.Parc. ActEco.Zarzis	750	1,255%	75	0	75	75	0	75
Sté Inter Bank Services IBS	41 744	3,103%	73	0	73	73	0	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	0	49	49	0
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	0	25	25	0

S.F.C.J.F. SHEMS FRUITS	4 950	15,000%	25	25	0	25	25	0
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	0	20	20	0
Sté.Istiklass	60	0,002%	6	6	0	6	6	0
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	0	5	5	0
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	0	0	0	0	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	0	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
<b>Titres de participations</b>			<b>3 420</b>	<b>2 090</b>	<b>1 330</b>	<b>3 417</b>	<b>2 198</b>	<b>1 219</b>

\*\* Attribution de 3 actions gratuites

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2015	Provision 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014
Internationale Sicar	169 900	33,980%	1 715	35	1 680	1 715	1	1 714
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
UIB Finance	22 763	99,838%	945	318	627	944	180	764
<b>Parts dans les entreprises liées</b>			<b>3 659</b>	<b>352</b>	<b>3 307</b>	<b>3 659</b>	<b>181</b>	<b>3 478</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2015	Résultat net 2015
Internationale de Recouvrement de Créances	45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	2 252	1 102
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	508	(120)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jdid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	5 003	61

### Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 199 KTND au 31/12/2015 contre un solde de 42 053 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2014	Acquis	Cessions ou Abandon	Reclassement	V. Brute au 31/12/2015	Amort. Cumulé 31/12/2015	VCN Au 31/12/2015
Logiciels informatiques	9 914	2 148	-	(652)	11 410	(8 781)	2 629
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	16 540	1 503	-	(104)	17 939	(14 675)	3 264

Immeubles d'exploitation	10 281	-	(44)	(61)	10 176	(4 255)	5 921
Immeubles hors exploitation	959	-	(134)	(260)	564	(189)	375
Agencement aménagement installation	51 297	3 943	-	-	55 240	(31 790)	23 450
Terrains	735	-	(9)	321	1 047	-	1 047
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(203)	74
Matériel roulant	1 784	170	(104)	-	1 850	(1 429)	421
Matériel et mobilier de bureau	11 493	425	-	-	11 918	(9 439)	2 479
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(102)	9
Immobilisations incorporelles en cours	833	777	-	(188)	1 422	-	1 422
Immobilisations corporelles en cours	827	510	-	(301)	1 036	-	1 036
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
<b>TOTAL</b>	<b>114 933</b>	<b>9 476</b>	<b>(291)</b>	<b>(1 245)</b>	<b>122 872</b>	<b>(80 673)</b>	<b>42 199</b>

	<b>Amort. Cumulé 31/12/2014</b>	<b>Dotation</b>	<b>Sortie</b>	<b>Recalass</b>	<b>Amort. Cumulé 31/12/2015</b>
Logiciels informatiques	(7 599)	(1 182)	-	-	(8 781)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(12 688)	(1 988)	-	-	(14 676)
Immeubles d'exploitation	(4 154)	(196)	95	-	(4 255)
Immeubles hors exploitation	(296)	(11)	118	-	(189)
Agencement aménagement installation	(27 767)	(4 023)	-	-	(31 790)
Fonds de commerce	(190)	(13)	-	-	(203)
Matériel roulant	(1 370)	(164)	104	-	(1 430)
Matériel et mobilier de bureau	(8 907)	(531)	-	-	(9 438)
Equipements logements de fonction	(98)	(3)	-	-	(101)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
<b>TOTAL</b>	<b>(72 880)</b>	<b>(8 110)</b>	<b>317</b>	<b>-</b>	<b>(80 673)</b>

### **Note 6 : Autres Actifs**

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 42 379 KTND au 31/12/2015 contre 35 535 KTND au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Action en défense	7 709	5 116
Divers autres actifs	1 372	1 673
Comptes d'attente et de régularisation actifs	10 140	5 599
Etat impôts et taxes	44	1
Crédits aux personnels	15 363	15 006
Créances prises en charge par l'Etat	7 856	8 729

<b>Sous total Autres actifs</b>	<b>42 484</b>	<b>36 124</b>
Provisions sur autres actifs	(105)	(589)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>42 379</b>	<b>35 535</b>

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Produits à recevoir	3 101	1 810
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 107	1 012
Débit à régulariser et divers	3 512	742
Autres comptes de régularisation actif	2 420	2 035
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation actifs</b>	<b>10 140</b>	<b>5 599</b>

### **Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 3 495 KTND contre 190 254 KTND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 036	190 095
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	459	159
<b>Total</b>	<b>3 495</b>	<b>190 254</b>

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 3 036 KTND au 31/12/2015 se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidents	-	47 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	3 036	1 724
Placement devise SG	-	141 188
Intérêts courus sur placements devise SG	-	177
Dettes rattachés sur les étab bancaires	-	6
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>3 036</b>	<b>190 095</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présentent ainsi :

	<b>Jusqu'à 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 036	-	-	-	3 036
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	459	-	-	-	459
<b>Total</b>	<b>3 495</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 495</b>

**Note 8 : Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 402 262 KTND au 31/12/2015 contre 3 150 880 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	1 010 059	923 654
Comptes d'épargne	1 209 007	1 128 079
Comptes à terme et bons de caisse	998 339	971 130
Certificats de dépôts	83 248	50 841
Autres dépôts et avoirs	101 609	77 176
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>3 402 262</b>	<b>3 150 880</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 010 059	-	-	-	1 010 059
Comptes d'épargne	1 209 007	-	-	-	1 209 007
Comptes à terme et bons de caisse	635 547	261 776	101 016	-	998 339
Certificats de dépôts	81 248	2 000	-	-	83 248
Autres dépôts et avoirs	101 609	-	-	-	101 609
<b>Total</b>	<b>3 037 470</b>	<b>263 776</b>	<b>101 016</b>	<b>-</b>	<b>3 402 262</b>

**Note 9 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente un solde de 320 914 KTND au 31/12/2015 contre 304 534 KTND au 31/12/2014 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts subordonnés	80 000	80 000
Emprunt en devises	8 627	15 956
Ressources spéciales	20 678	24 752
Emprunts obligataires	203 385	176 516
Dette rattachées ressources spéciales	8 224	7 310
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>320 914</b>	<b>304 534</b>

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	indéterminé	Total
emprunts subordonnés			40 000			40 000	80 000
emprunt en devises	4 313	4 314					8 627
ressources spéciales	281	1 395	7 671	4 289	7 042		20 678
emprunts obligatoires	1 633	29 523	104 066	17 733	50 430		203 385
dettes rattachée ressources spéciales	8 224						8 224
<b>Total Emprunt et ressources spéciales</b>	<b>14 451</b>	<b>35 233</b>	<b>151 737</b>	<b>22 022</b>	<b>57 472</b>	<b>40 000</b>	<b>320 914</b>

**Note 10 : Autres passifs**

Les Autres Passifs présentent un solde de 99 628 au 31/12/2015 contre 108 279 au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Provision pour passifs et charges	15 095	13 249
Sommes dues au personnel	17 140	17 644
Charges provisionnées pour congé à payer	4 370	3 890
Cofisation CNSS	3 270	3 386
Provision sur chèques certifiés	5 082	3 947
Saisies arrêts clients	6 340	8 972
Fournisseurs factures à payer	2 121	2 614
Comptes d'attente et de régularisation passif	25 053	22 883
Valeurs exigibles après encaissement	14 732	14 500
Etat impôts et taxes	6 425	17 194
<b>Total Autres passifs</b>	<b>99 628</b>	<b>108 279</b>

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Provision sur engagements Hors Bilan	3 824	3 440
Provision pour risques divers	6 375	4 696
Provision pour risques administratifs	2 380	2 434
Provision sur action en défense	1 781	1 742
Provision pour action en justice	145	145
Provision hors bilan sur décôtes de garanties	590	792
<b>Total Provision pour passifs et charges</b>	<b>15 095</b>	<b>13 249</b>

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Charges à payer	17 992	13 331
Divers comptes de suspens	3 149	6 749
Prime d'assurance crédit à reverser	1 738	1 107
Autres produits perçus d'avance	1 068	715
Produits perçus d'avance	380	349
Commission de garantie et de péréquation change	594	546
Assurance vie personnel	42	22
Fournisseurs bons de carburant	62	64
Dividendes à payer	28	-
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation passif</b>	<b>25 053</b>	<b>22 883</b>

### 3.3 Notes sur les capitaux propres

#### Note 11 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 77 789 KTND au 31/12/2015 contre 89 470 KTND au 31/12/2014 soit une diminution de - 11 681 KTND. Cette diminution s'explique essentiellement par l'affectation de 50 MKTND de la prime d'émission pour la résorption du résultat reporté.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Primes liées au capital	24 800	74 800
Réserve légale	7 532	4 760
Autres réserves	34 679	289
Fonds social	10 778	9 621
<b>Total Réserves</b>	<b>77 789</b>	<b>89 470</b>

#### Note 12 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 314 629 KTND au 31/12/2015 contre 267 715 KTND au 31/12/2014, soit une variation 46 914 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux x propres
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2014</b>	<b>196 000</b>	<b>(187 187)</b>	<b>4 760</b>	<b>289</b>	<b>9 457</b>	<b>-</b>	<b>38 016</b>	<b>61 335</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	38 016	-	-	-	-	(38 016)	-
Réserve sur fonds Social	-	-	-	-	164	-	-	<b>164</b>
Variation du capital	(23 200)	98 000	-	-	-	74 800	-	<b>149 600</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	56 616	<b>56 616</b>
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2015</b>	<b>172 800</b>	<b>(51 171)</b>	<b>4 760</b>	<b>289</b>	<b>9 621</b>	<b>74 800</b>	<b>56 616</b>	<b>267 715</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	1 171	2 772	34 390	1 000	-	(39 333)	<b>0</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(17 280)	<b>(17 280)</b>
Report à nouveau	-	2	-	-	-	-	(2)	-
Résorption des pertes	-	50 000	-	-	-	(50 000)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	64 038	<b>64 038</b>
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	157	-	-	<b>157</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2015</b>	<b>172 800</b>	<b>2</b>	<b>7 532</b>	<b>34 679</b>	<b>10 778</b>	<b>24 800</b>	<b>64 038</b>	<b>314 629</b>

### 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

#### Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 499 161 KTND au 31/12/2015 contre 503 050 KTND au 31/12/2014. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	295 799	321 720
Avals donnés en devises	29 218	14 676
Cautions émises en faveur de la clientèle	170 009	163 416
Avals donnés en dinars	4 135	3 238
<b>Total Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>499 161</b>	<b>503 050</b>

#### Note 14: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 114 210 KTND au 31/12/2015 contre 97 652 KTND au 31/12/2014. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Ouverture de Credoc import confirmé	89 388	67 849
Ouverture Credoc import non confirmé	6 412	23 972
<b>Sous total credoc import</b>	<b>95 800</b>	<b>91 821</b>
Confirmation de Credoc export	7 409	4 388
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	11 001	1 443
<b>Sous total credoc export</b>	<b>18 410</b>	<b>5 831</b>
<b>Total Crédits documentaires</b>	<b>114 210</b>	<b>97 652</b>

#### Note 15 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 72 066 KTND au 31/12/2015 contre 119 819 KTND au 31/12/2014.

	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financements donnés aux clients	72 066	119 819
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	<b>72 066</b>	<b>119 819</b>

#### Note 16 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 643 145 KTND au 31/12/2015 contre 675 496 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues de l'Etat	59 825	79 736

Garanties reçues des autres établissements de crédit	395 280	408 551
Compagnies d'assurance	1 424	900
Garanties reçues de la clientèle	186 616	186 309
<b>Total Garanties reçues</b>	<b>643 145</b>	<b>675 496</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 395 280 KTND au 31/12/2015 contre 408 551 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	295 799	321 720
Garanties reçues des correspondants étrangers	46 376	43 007
Confirmation banque Credoc export	18 410	5 831
Garanties reçues des correspondants locaux	34 695	37 993
<b>Total Garanties reçues des autres établissements de crédit</b>	<b>395 280</b>	<b>408 551</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 186 616 KTND au 31/12/2015 contre 186 309 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Garanties hypothécaires	186 494	185 058
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	122	1 251
<b>Total Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>186 616</b>	<b>186 309</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 59 825 KTND au 31/12/2015 contre 79 736 KTND au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Autres garanties reçues de l'Etat	22 370	43 370
SOTUGAR	14 477	15 419
FNG et FOPRODI	22 978	20 947
<b>Total Garanties reçues de l'Etat</b>	<b>59 825</b>	<b>79 736</b>

### **Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2015</b>
Achat au comptant	19 364
Vente au comptant	19 253

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	<b>31/12/2015</b>
--	-------------------

Achat à terme	174 115
Vente à terme	172 123

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 255 901 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	3 353	2 309
Opérations avec la clientèle	245 444	236 008
Autres intérêts et revenus assimilés	7 104	7 611
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>255 901</b>	<b>245 928</b>

#### Note 18 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 62 221 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Commissions sur comptes	8 258	5 472
Commissions sur opérations de caisse	1 646	1 531
Commissions sur crédits	15 298	14 988
Commissions sur monétique banque à distance	19 138	16 337
Autres commissions	5 349	4 734
Commissions sur moyens de paiement	6 947	6 975
Autres produits sur services financiers	5 585	5 518
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>62 221</b>	<b>55 555</b>

#### Note 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 11 397 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Gain net sur opérations de change	11 397	9 988
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>11 397</b>	<b>9 988</b>

#### Note 20 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 8 067 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts sur autres titres d'investissement	-	142
Intérêts sur obligations	133	-
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 581	1 032
Intérêts sur bons de trésor assimilables	3 819	2 477
Intérêts sur emprunt national	1 840	1 194

Intérêts sur titres d'investissement SICAR	694	123
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>8 067</b>	<b>4 968</b>

**Note 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 960 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 266	7 895
Emprunts et ressources spéciales	15 923	15 088
Opérations avec la clientèle	96 958	91 688
Autres intérêts et charges	1 813	1 998
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>116 960</b>	<b>116 669</b>

**Note 22 : Commissions encourues**

Les commissions encourues totalisent 3 942 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Commissions monétiques	2 318	2 143
Redevances et prestations	267	283
Autres commissions	173	47
Rémunération du fonds géré SICAR	353	153
Frais de confection carnet de chèques	101	83
Frais télégrammes télex	182	215
Règlement télécom SMS Banking	548	128
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>3 942</b>	<b>3 052</b>

**Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 16 755 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	Exercice 2015	Exercice 2014
Coût net du risque clientèle	17 940	12 384
Coût net du risque divers	(1 185)	438
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>16 755</b>	<b>12 822</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations aux provisions collectives	3 030	-
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	30 510	29 438
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 779)	(9 283)

Reprise /provision générale portefeuille	-	(169)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4 145)	(7 210)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(17 490)	(16 787)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	(1 453)	-
Pertes couvertes de contrepartie	1 806	11 526
Pertes non couvertes de contrepartie	145	397
Cession de créances à l'IRC	17 130	5 261
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 152	1 215
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(764)	(490)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(200)	(481)
Récupération créances amorties	-	(1 027)
Gains de cession	(2)	(6)
<b>Total Coût net du risque clientèle</b>	<b>17 940</b>	<b>12 384</b>

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 792	3 650
Reprises sur provisions pour risques et charges	(482)	(3 639)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(106)	(242)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	15	182
Perte sur éléments hors exploitation	353	3 198
Gain sur éléments hors exploitation	(3 257)	(3 233)
Perte sur autres éléments d'exploitation	500	522
<b>Total Coût net du risque divers</b>	<b>(1 185)</b>	<b>438</b>

**Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -724 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Dotation aux provisions sur titres de participation	(174)	(5)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(738)	(438)
Pertes sur titres d'investissement	-	(722)

Plus value cession titres d'investissement	-	50
Reprise de provisions sur titres de participation	111	159
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	77	2 097
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>(724)</b>	<b>1 141</b>

### **Note 25: Frais de personnel**

Les frais de personnel totalisent 78 795 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Rémunération du personnel	56 155	52 771
Charges sociales	15 296	14 611
Autres charges de personnel	7 398	5 889
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(54)	(256)
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>78 795</b>	<b>73 015</b>

### **Note 26 : Charges générales d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 22 283 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Travaux fournitures et services extérieurs	9 775	7 835
Frais divers de gestion	12 508	13 288
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>22 283</b>	<b>21 123</b>

Les travaux et services extérieurs totalisent 9 775 KTND au 31/12/2015 se détaillant ainsi:

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Loyers commerciaux	2 909	2 626
Maintenance logiciel informatique	1 915	1 256
Autres services extérieurs	887	799
Assurance globale banque	801	568
Entretien et nettoyage immeubles	450	439
Honoraires commissaires aux comptes	367	322
Maintenance matériel informatique	599	495
Loyer personnel logements de fonction	278	263
Assurance immeubles et voitures	339	294
Gardiennage et surveillance	314	276
Frais judiciaires	295	126
Rémunération d'intermédiaires	213	172
honoraires service assistance Société Générale	118	43
Sous-traitance archives	151	75
Sous- traitance informatique	26	26
Maintenance et consommable photocopieurs	11	5
Entretien et réparation divers	102	50
<b>Total Travaux fournitures et services extérieurs</b>	<b>9 775</b>	<b>7 835</b>

**Note 27 : Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés totalise 25 869 KTND se détaillant ainsi:

	<b>Exercice 2015</b>
<b>Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt</b>	<b>127 315</b>
(+) Déductions nets Réintégrations	(5 339)
<b>Résultat fiscal avant provisions</b>	<b>121 976</b>
- Déduction provisions 2015	34 690
<b>Résultat fiscal</b>	<b>87 286</b>
Réinvestissement	13 376
<b>Résultat fiscal après réinvestissement</b>	<b>73 910</b>
Taux d'impôt	35,00%
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>25 869</b>

**Note 28 : Résultat par Action**

Le résultat par action au 31/12/2015, est de 1,853 DT.

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Résultat de la période	64 038	56 616
Capital social - nombre de titres	34 560 000	22 115 956 *
Résultat par action en DT	1,853	2,560

\*Du 01 Janvier au 29 Octobre 2014, le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 19 600 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 16 072 678. Du 30 Octobre au 31 Décembre 2014 le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 34 560 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 6 043 278.

Le résultat par action ainsi déterminé en 2015 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

**3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie****Note 29 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2015 un solde de 213 080 KTND contre 199 081 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	62 919	197 867
Créances sur les établissements bancaires et financiers	153 197	191 126
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(3 036)	(189 912)
<b>Total</b>	<b>213 080</b>	<b>199 081</b>

### **3.6- Autres notes aux états financiers**

#### **Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

#### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2015, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société " Nestlé Tunisie ", pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Juillet 2014 avec échéance le 15 Juillet 2015 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société " Nestlé Tunisie " s'élèvent à 1,1 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 17 Décembre 2015, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société "Nestlé Tunisie Distribution", pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Juillet 2014 avec échéance le 15 Juillet 2015 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société «Nestlé Tunisie Distribution» s'élèvent à 2,2 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 13 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43.464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an. L'encours du crédit couvert par la garantie au 31 décembre 2015 est désormais de 13 500 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 31 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la " Société Générale ", en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125 000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 Mois +65bps

La " Société Générale " a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

Les charges d'intérêts relatifs à l'exercice 2015 au titre de ce placement s'élèvent à 17 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2015, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 401 KTND Hors TVA.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisaïr. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD

- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016

- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle

- Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2015 s'élève à 8 627 KTND. La charge d'intérêt en 2015 au titre dudit emprunt s'élève à 145 KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009. Un avenant portant sur la reconduction dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014.

Un avenant au contrat précité a été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

La charge supportée par la banque en 2015 au titre de cette convention, s'est élevée à 89KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Septembre 2015, un contrat d'assistance technique avec la société générale dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 KEuros par an. Les honoraires supportés par la banque en 2015 au titre de cette convention, se sont élevés à 70 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2015 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTNDHT.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Septembre 2015, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2015 au titre de cette convention, s'élève à 132 KTND Hors TVA

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelable de manière tacite pour des périodes successives d'un an. Le coût de mise en place du projet est de 713 KTND hors TVA (licence et frais de mise en place). le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2015 est de 91KTND

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 9 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2015. L'encours de ces opérations au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
<b>Garanties Reçues / concours à La Clientèle</b>	TND	40 974	40 974
	EUR	1 927	4 238
<b>Total</b>			<b>45 212</b>
<b>Credoc Import</b>	JPY	185 663	3103
	USD	9 862	19 850
	EUR	10 526	23 150
	CHF	133	270
<b>Total</b>			<b>30 140</b>
<b>Credoc Export</b>	USD	33	66
	EUR	644	1 416
<b>Total</b>			<b>1 482</b>
<b>Garanties Emises</b>	EUR	939	2 065
	MAD	1 410	286
<b>Total</b>			<b>2 351</b>
<b>Garanties Reçues</b>	TND	71 992	71 992
	USD	6 011	12 100
	EUR	80 504	177 052
<b>Total</b>			<b>261 144</b>

### **Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"**

- L'UIB a conclu deux contrats avec l'IRC. Le premier consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 1741 créances pour un total d'engagements cédés de 9 592 KTND et à un prix de cession de 1 741 dinars.

Le deuxième contrat consiste à céder 824 créances pour un total d'engagements cédés de 11 386 KTND et à un prix de cession de 824 dinars.

Ces deux contrats ont été autorisés par le Conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel de 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015 s'élève à 20 KTND.

### **Opérations avec la société "International – Sicar"**

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2015, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 12 615 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;
- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2015 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 198 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 145 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2015 au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 09/02/2016 une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;
- une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 Mars 2016.

### Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2015 est de 34 KTND HTVA.

### Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par les Conseils d'Administration du 22 mai 2012 et du 09 juin 2008 ainsi que celle des administrateurs telle que fixée annuellement par l'assemblée générale se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme :				
- Salaire	432 870			
- Intéressement sous forme de bonus	252 920	310 101		
- Charges sociales et fiscales	218 611	98 908		
- Congés payés	11 647	112 306		
- Autres avantages	8 866	2 311		
- Jetons de présence			150 000	223 368
<b>TOTAL</b>	<b>924 914</b>	<b>523 626</b>	<b>150 000</b>	<b>223 368</b>

**Note 30 – Passifs éventuels - Provisions**

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours

**Note 31: Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

## **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 04 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 314 629 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 64 038 KTND.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **1. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2. Paragraphe d'observation**

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par le chef de caisse de l'agence de Ben Arous.

La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous, le 13 novembre 2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Ben Arous, par lettre en date du 29 mars 2016.

Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élèvent à 2 282 KDT ont été provisionnés au cours de l'exercice 2015 à hauteur de 1 678 KDT. Le reliquat des réclamations non provisionnées est jugé non fondé.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2016

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine Hajji**

**Tunisie Audit & Conseil**

**Lamjed Mbarek**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2015.

**Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

- L'UIB a conclu avec l'IRC deux contrats de cession de créances portant sur la cession de deux lots de créances totalisant 20 978 KTND au prix de 2,5 KTND.

Ces deux contrats ont été autorisés par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015.

**Opérations avec la société « International – Sicar »**

- L'UIB a conclu, le 01/07/2015 une convention avec la société «International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et les avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participation.
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives.

Le montant des commissions supportées par la banque en 2015 au titre de la gestion des fonds s'élève à 198 KTND. Le montant des commissions de recouvrement s'élève à 145 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

- L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investi.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2015 s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2015**

### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » pour un montant total de 3 000 KTND jusqu'au 15 Juillet 2015 rémunérée à 0,032% l'an. Cette garantie a été renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 1,1 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2015.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » pour un montant total de 6 000 KTND jusqu'au 15 Juillet 2015 rémunérée à 0,032% l'an. Cette garantie a été renouvelée dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juillet 2016.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 2,2 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 décembre 2015.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Un avenant portant sur la reconduction tacite dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014. Un deuxième avenant portant sur la reconduction dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2016, a été approuvé par le conseil d'administration du 17 Décembre 2015. La charge supportée par la banque en 2015 au titre de cette convention, s'est élevée à 89 KTND Hors TVA.

## **III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an. Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 31 KTND.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2015 au titre de cette garantie s'élèvent à 13 KTND.

- L'UIB a conclu une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 K EUR, en une ou plusieurs tranches.

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 échu le 30/01/2015.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2015 au titre de ce placement, s'élèvent à 17 KTND.

- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair.

Au 31/12/2015, l'encours de l'emprunt s'élève à 8 627 KTND ; La charge d'intérêt au titre de l'exercice 2015 s'élève à 145 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2015 s'élèvent à 1 891 KTND.

- L'UIB a conclu une convention avec la société générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients. Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2015 s'élèvent à 401 KTND Hors TVA.

- Le conseil d'administration réuni le 22 Septembre 2015 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe SG pour l'année 2015. Ces contrats comprennent :
  - L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
  - La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.
  - Des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

Les charges supportées par la banque au titre de chaque service prévu par les contrats s'élèvent respectivement à 70 KTND, 11 KTND et 132 KTND.

- L'UIB a conclu un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2015 est de 91 KTND

- L'UIB a conclu un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA. La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 9 KTND.

#### **Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015 s'élève 20 KTND.

### **Opérations avec la société « UIB Finance »**

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015, s'élève à 10 K TND.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.  
A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2015, s'élèvent à 8 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à «UIB Finance» pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les produits constatés par la banque, en 2015, s'élèvent 5,250 KTND.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015 s'élève 5 KTND.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2015 est de 5 K TND.

### **Opérations avec la société « International – Sicar »**

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2015, s'élève à 40 KTND.
- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier à la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 14 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 KTND.

### **IV. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par les Conseils d'Administration du 22 Mai 2012 et du 09 juin 2008. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.
- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

<b>(EN TND)</b>	<b>Directeur Général</b>		<b>Administrateurs</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
<b>Avantages à court terme :</b>				
- Salaires bruts	432 870	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	252 920	310 101	-	-
- Charges sociales et fiscales	218 611	98 908	-	-
- Congés payés	11 647	112 306	-	-
- Autres avantages	8 866	2 311	-	-
- Jetons de présence	-	-	150 000	223 368
<b>TOTAL</b>	<b>924 914</b>	<b>523 626</b>	<b>150 000</b>	<b>223 368</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 14 Avril 2016**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine Hajji**

**Tunisie Audit & Conseil**

**Lamjed Mbarek**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR et Mr Noureddine Ben ARBIA.

<b>Groupe SMG</b>			
<b>BILAN CONSOLIDE</b>			
(exprimé en dinar tunisien)			
	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Ecarts d'acquisition		74 060 667	74 060 667
- Amortissements écarts d'acquisition		(53 006 223)	(45 600 156)
	<b>1</b>	<b>21 054 444</b>	<b>28 460 511</b>
Immobilisations incorporelles		18 189 276	12 927 479
- Amortissements immobilisations incorporelles		(8 440 806)	(5 904 063)
	<b>2</b>	<b>9 748 470</b>	<b>7 023 416</b>
Immobilisations corporelles		302 501 446	258 710 773
- Amortissements immobilisations corporelles		(113 282 260)	(93 121 251)
	<b>2</b>	<b>189 219 186</b>	<b>165 589 522</b>
Immobilisations financières		6 429 809	6 377 580
-Provision pour dépréciations des immobilisations financières		(406 050)	(414 275)
	<b>3</b>	<b>6 023 759</b>	<b>5 963 305</b>
Actifs d'impôts différés	<b>4</b>	8 384 640	6 229 872
Autres actifs non courants	<b>5</b>	2 527 994	218 777
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>236 958 492</b>	<b>213 485 403</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>236 958 492</b>	<b>213 485 403</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		183 530 200	170 133 050
-Provision pour dépréciations des stocks		(4 717 644)	(4 859 367)
	<b>6</b>	<b>178 812 555</b>	<b>165 273 683</b>
Clients et comptes rattachés		36 783 914	36 900 439
-Provision pour dépréciations des créances douteuses		(16 687 736)	(15 014 618)
	<b>7</b>	<b>20 096 177</b>	<b>21 885 821</b>
Autres actifs courants		67 009 540	50 964 735
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(7 678 816)	(7 701 655)
	<b>8</b>	<b>59 330 723</b>	<b>43 263 080</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>9</b>	26 742 806	25 331 577
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>10</b>	10 318 090	20 815 288
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>295 300 353</b>	<b>276 569 448</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>532 258 845</b>	<b>490 054 851</b>

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Complément d'apport		-	-
Actions propres		(438 567)	(6 785 287)
Réserves consolidées		(4 011 239)	2 726 775
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>7 031 444</b>	<b>7 422 738</b>
Résultat consolidé		(5 663 404)	(4 010 970)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<b>11</b>	<b>1 368 040</b>	<b>3 411 768</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	<b>11</b>	2 306 030	2 327 342
Intérêts des minoritaires dans le résultat	<b>11</b>	(36 111)	(17 082)
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>12</b>	135 414 850	134 329 202
Provisions pour risques et charges	<b>13</b>	8 870 295	5 063 625
Dépôts et cautionnements reçus		507 438	397 018
Passifs impôts différés		101 297	76 366
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>144 893 880</b>	<b>139 866 211</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	231 817 073	220 309 299
Autres passifs courants	<b>15</b>	25 981 212	31 481 222
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>10</b>	125 928 720	92 676 091
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>383 727 005</b>	<b>344 466 612</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>528 620 886</b>	<b>484 332 823</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>532 258 845</b>	<b>490 054 851</b>

---

**Groupe SMG**

---

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(exprimé en dinar tunisien)

		Exercice de 12 mois clos le	
	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	16	936 755 460	856 320 640
Production immobilisée		5 754 726	5 921 976
Autres produits d'exploitation	17	38 708 819	32 918 920
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>981 219 004</b>	<b>895 161 536</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises vendues	18	(802 838 704)	(729 120 962)
Charges de personnel	19	(63 301 600)	(60 473 434)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(48 199 810)	(40 138 438)
Autres charges d'exploitation	21	(59 891 988)	(58 880 035)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(974 232 102)</b>	<b>(888 612 869)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 986 902</b>	<b>6 548 667</b>
Charges financières nettes	22	(21 249 364)	(14 192 026)
Produits des placements	23	6 415 138	5 017 335
Autres gains ordinaires	24	5 963 255	3 655 075
Autres pertes ordinaires	25	(871 313)	(1 723 398)
-			
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>(2 755 382)</b>	<b>(694 347)</b>
Impôts différés	26	2 129 836	(152 238)
Impôt sur les bénéfices	27	(5 073 970)	(3 181 467)
<b>RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>(5 699 515)</b>	<b>(4 028 053)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>(5 699 515)</b>	<b>(4 028 053)</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		36 111	17 082
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>		<b>(5 663 404)</b>	<b>(4 010 970)</b>

---

**Groupe SMG**

---

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		(5 663 404)	(4 010 970)
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(36 111)	(17 082)
*Modifications comptables affectant les résultat reportés		-	
*Amortissements et provisions		38 073 743	34 416 77
*Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		90 776	35 51
*Variation des:			
- Stocks	6	(13 397 150)	(36 832 631)
- Créances clients	7	116 525	2 590 34
- Autres actifs	8	(16 044 805)	(6 759 830)
- Fournisseurs et autres dettes	12	(13 893 694)	10 768 71
*Charges d'intérêts	22	22 772 130	16 343 35
*Produits des participations		(6 256 371)	(5 010 477)
*Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	
*Impôts différés		(2 129 836)	152 23
<b>Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>		<b>3 631 804</b>	<b>11 675 95</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(32 835 455)	(12 652 016)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		930 744	822 54
Variation des charges à répartir		(2 309 217)	269 69
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières		(52 228)	(2 115 579)
<b>Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>		<b>(34 266 157)</b>	<b>(13 675 358)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Actions propres	11	6 777 340	(6 061 647)
Encaissements et décaissements sur emprunts		14 222 404	15 437 12
Décassements des intérêts sur emprunts		(22 612 617)	(15 622 783)
Dépôt et cautionnements reçus		110 420	143 65
Opérations sur fonds social		283 828	176 40
Distribution de dividendes		(3 445 723)	
Billets de trésoreries	10	(1 950 000)	1 950 00
Produits des placements	23	6 256 371	5 010 47
Variation des placements et autres actifs financiers courants	9	(1 411 229)	(23 361 856)
<b>Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>		<b>(1 769 205)</b>	<b>(22 328 621)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(32 403 558)</b>	<b>(24 328 027)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(20 887 787)</b>	<b>3 440 24</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	10	<b>(53 291 345)</b>	<b>(20 887 787)</b>

## **GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL**

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION**

##### **1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

##### **2. Principes de consolidation**

###### **A- Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

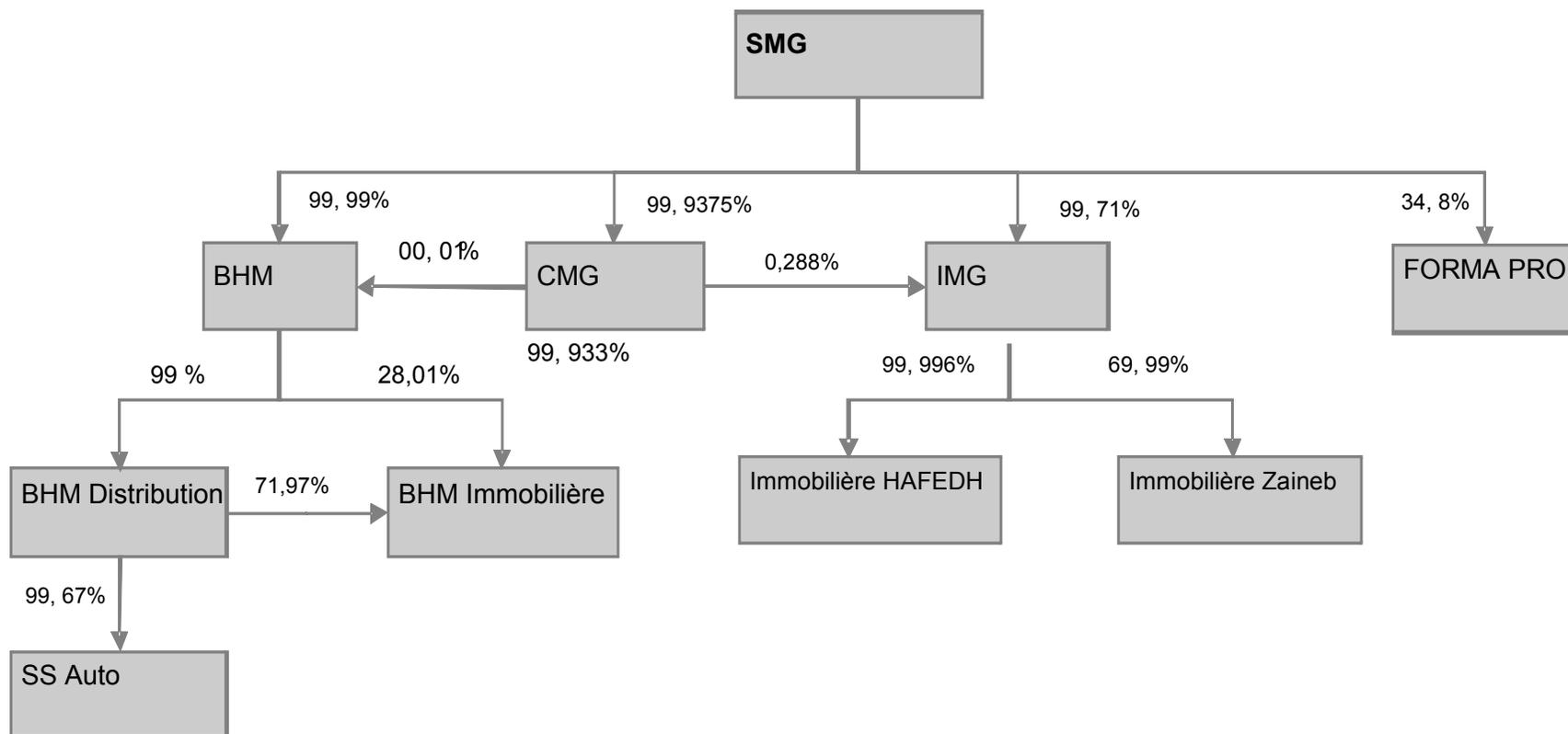
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2015			2014		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob HAFEDH	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



## **B- Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

### **L'intégration globale**

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

### **La mise en équivalence :**

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

### **3. Date de clôture**

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2015 au 31/12/2015.

#### **4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

#### **5. Ecart d'acquisition « Goodwill »**

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM et de l'Immobilière Hafedh. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire conformément aux dispositions de la norme comptable 38 du système comptable des entreprises à partir de la date d'acquisition sur une durée d'utilité estimée à 10 ans. La dotation aux amortissements est une charge qui vient diminuer les résultats consolidés du groupe.

#### **6. Principes comptables d'évaluation et de présentation**

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes:

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;

- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

### Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

### Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### Stocks :

Le Groupe a procédé au 31/12/2015 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

### Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

### Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire mensuel moyen. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*". Les dettes envers l'Etat et la Caisse de Sécurité Sociale au titre desdits congés sont rattachées aux comptes de tiers correspondants.

## Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

### Notes sur les comptes du bilan

#### Note N° 1: Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

<b>Filiale</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Pourcentage d'intérêts</b>	<b>Actifs net comptable acquis</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Date de prise de contrôle</b>	<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>Dotations aux amortissements du GW 2015</b>	<b>Amort cumulés GW 31/12/2015</b>	<b>VCN</b>
CMG	4 799 850	99.94%	4 802 852		01/01/1996				
IMG	2 049 750	99.99%	2 050 022		05/07/1991				
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	7 278 297	52 047 950	20 735 022
Immobilière HAFEDH	2 630 000	99.98%	1 352 305		30/06/2008	1 277 695	127 770	958 273	319 422
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010				
FORMAPRO	34 800	34.80%							
<b>Total</b>	<b>100 315 380</b>			<b>2 618 800</b>		<b>74 060 667</b>	<b>7 406 067</b>	<b>53 006 223</b>	<b>21 054 444</b>

## Note N° 2: Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 se présente comme suit:

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2014	Acquisition	Transfert	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014	Dotations	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2015	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Logiciels de gestion	9 038 509	2 163 923	-	-	11 202 432	5 265 453	1 928 409	-	7 193 862	4 008 570	3 773 056
Fonds de commerce	3 888 970	1 084 867	2 013 007	-	6 986 844	638 610	293 334	315 000	1 246 944	5 739 900	3 250 360
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>12 927 479</b>	<b>3 248 790</b>	<b>2 013 007</b>	<b>-</b>	<b>18 189 276</b>	<b>5 904 063</b>	<b>2 221 743</b>	<b>315 000</b>	<b>8 440 806</b>	<b>9 748 470</b>	<b>7 023 416</b>
Terrains Nus	12 405 739	0	-	-	12 405 739	-	-	-	-	12 405 739	12 405 739
Bâtiments	61 009 618	7 052 672	-	-	68 062 290	20 980 102	2 730 142	-	23 710 244	44 352 046	40 029 516
Instal.gles,agenc,aménag	101 867 819	11 372 870	(2 013 007)	(375 490)	110 852 191	33 985 876	10 940 123	265 317	45 191 317	65 660 874	67 881 942
Matériels industriel et outillages	51 402 394	3 958 109	-	(104 808)	55 255 695	17 607 055	5 972 108	(71 423)	23 507 741	31 747 954	33 795 339
Matériels de transport	17 563 977	978 082	-	(140 061)	18 401 998	10 294 616	2 312 292	(107 948)	12 498 959	5 903 038	7 269 361
Equipement de Bureau	3 983 496	185 475	-	(13 659)	4 155 312	2 107 360	298 014	(13 444)	2 391 930	1 763 382	1 876 136
Equipement informatique	10 312 096	749 986	13 467	(3 050 424)	8 025 125	8 146 242	886 252	(3 050 424)	5 982 070	2 043 055	2 165 854
Immobilisations en cours	165 633	25 190 930	(13 467)	-	25 343 096	-	-	-	-	25 343 096	165 633
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>258 710 773</b>	<b>49 488 123</b>	<b>(2 013 007)</b>	<b>(3 684 443)</b>	<b>302 501 446</b>	<b>93 121 251</b>	<b>23 138 932</b>	<b>(2 977 923)</b>	<b>113 282 260</b>	<b>189 219 186</b>	<b>165 589 522</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>271 638 253</b>	<b>52 736 913</b>	<b>-</b>	<b>(3 684 443)</b>	<b>320 690 722</b>	<b>99 025 314</b>	<b>25 360 676</b>	<b>(2 662 923)</b>	<b>121 723 067</b>	<b>198 967 655</b>	<b>172 612 938</b>

### **Note 3 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 6 023 759 DT au 31/12/2015 contre 5 963 305 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Titres de participation	298 195	298 195	-
Prêts aux personnels	4 828 565	3 778 153	1 050 412
Dépôts et cautionnements	1 303 048	2 301 232	(998 184)
<b>Total immobilisations financières brutes</b>	<b>6 429 809</b>	<b>6 377 580</b>	<b>52 228</b>
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(406 050)	(414 275)	8 225
<b>Total immobilisations financières nettes</b>	<b>6 023 759</b>	<b>5 963 305</b>	<b>60 453</b>

### **Note 4 : Actifs d'impôts différés**

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 8 384 640 DT au 31/12/2015, contre 6 229 872 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Sociétés</b>	<b>Impôts différés 31/12/2015</b>	<b>Impôts différés 31/12/2014</b>
Immobilière HAFEDH	-	81 094
BHM Distribution	315 997	295 230
IMG	2 955 976	1 991 382
SMG	3 421 881	2 643 108
CMG	889 607	561 633
BHM	740 976	529 254
Immobilière Zaineb	60 203	30 182
Immobilière BHM	-	97 988
<b>Total</b>	<b>8 384 640</b>	<b>6 229 872</b>

### **Note 5 : Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants s'élèvent à 2 527 994 DT au 31/12/2015 contre un solde de 218 777 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur brute 31/12/2014</b>	<b>charges à répartir 2015</b>	<b>Valeur brute 31/12/2015</b>	<b>Résorptions antérieures</b>	<b>Résorption 2015</b>	<b>VCN 31/12/2014</b>	<b>VCN 31/12/2015</b>
Assistance technique	1 698 099	-	1 698 099	1 678 563	-	19 536	19 536
Charges de pré exploitation	1 435 011	461 481	1 896 492	1 235 771	40 263	199 240	620 458
Départ CCL	-	2 832 000	2 832 000	-	944 000	-	1 888 000
<b>Total</b>	<b>3 133 110</b>	<b>3 293 481</b>	<b>6 426 591</b>	<b>2 914 334</b>	<b>984 263</b>	<b>218 777</b>	<b>2 527 994</b>

### **Note 6 : Stock**

La valeur nette du stock s'élève à 178 812 555 DT au 31/12/2015 contre 165 273 683 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Stocks de marchandises	85 089 170	80 417 660	4 671 510
Terrains IMG	24 051 144	18 926 630	5 124 514
Terrains Immobilière Hafedh	33 885 016	22 260 566	11 624 451
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	2 618 800	-
Terrains Immobilière BHM	7 593 528	8 393 474	(799 947)
Construction encours IMG	22 742 780	13 349 131	9 393 648
Construction encours Hafedh	7 549 762	5 335 575	2 214 187
Construction encours Zaineb	-	18 831 213	(18 831 213)
<b>Total stocks bruts</b>	<b>183 530 200</b>	<b>170 133 050</b>	<b>13 397 150</b>
Provisions pour dépréciation de stocks	(4 717 644)	(4 859 367)	141 723
<b>Total stocks nets</b>	<b>178 812 555</b>	<b>165 273 683</b>	<b>13 538 872</b>

### **Note 7 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 20 096 177 DT au 31/12/2015 contre un solde de 21 885 821 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Clients effets à recevoir	2 788 296	2 542 022	246 274
Clients sociétés et associations	15 196 683	17 432 014	(2 235 331)
Clients douteux ou litigieux	18 798 935	16 926 403	1 872 532
<b>Total clients bruts</b>	<b>36 783 914</b>	<b>36 900 439</b>	<b>(116 525)</b>
Provisions pour dépréciations des créances douteuses	(16 687 736)	(15 014 618)	(1 673 118)
<b>Total clients nets</b>	<b>20 096 177</b>	<b>21 885 821</b>	<b>(1 789 643)</b>

### **Note 8 : Autres actifs courants**

Les autres actifs courants présentent un solde net de 59 330 723 DT au 31/12/2015 contre 43 263 080 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs débiteurs	12 946 421	3 651 611	9 294 809
Prêts et avances aux personnels	481 012	510 878	(29 866)
Report d'impôt sur les sociétés	14 920 812	13 772 818	1 147 994
Impôts et Taxes	11 598 704	10 692 139	906 565
Report de TFP	-	12 286	(12 286)
CNSS	85 616	44 151	41 465
Débiteurs divers	18 089 656	17 950 115	139 542
Produits à recevoir	4 853 385	829 803	4 023 582
Comptes d'attentes à régulariser	270 076	172 654	97 422
Charges constatées d'avance	3 763 857	3 328 280	435 577
<b>Total autres actifs courants bruts</b>	<b>67 009 540</b>	<b>50 964 735</b>	<b>16 044 805</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(7 678 816)	(7 701 655)	22 838
<b>Total autres actifs courants nettes</b>	<b>59 330 723</b>	<b>43 263 080</b>	<b>16 067 643</b>

### **Note 9: Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 26 742 806 DT au 31/12/2015 contre un solde de 25 331 577 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	164 716	457 632	(292 916)
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	153 244	216 242	(62 998)
Billets de Trésorerie	26 250 000	19 100 000	7 150 000
Actions cotées	174 845	5 557 702	(5 382 857)
<b>Total des placements et autres actifs financiers</b>	<b>26 742 806</b>	<b>25 331 577</b>	<b>1 411 229</b>

## **Note 10: Trésorerie**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 10 318 090 DT au 31/12/2015 contre un solde de 20 815 288 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Valeurs à l'encaissement	1 737 083	4 242 006	(2 504 923)
Banques débitrices	8 127 318	16 155 652	(8 028 334)
CCP	18	3 917	(3 899)
Caisses	453 671	413 713	39 958
<b>Total liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>10 318 090</b>	<b>20 815 288</b>	<b>(10 497 197)</b>

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 125 928 720 DT au 31/12/2015 contre un solde de 92 676 091 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Billets de trésorerie émis	-	1 950 000	(1 950 000)
Banques créditrices	63 609 434	41 703 074	21 906 360
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	60 406 840	47 270 084	13 136 756
Intérêts courus	1 912 446	1 752 933	159 513
<b>Total concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>125 928 720</b>	<b>92 676 091</b>	<b>33 252 629</b>

La trésorerie au 31/12/2015 s'élève à (53 291 345) DT contre (20 887 787) DT au 31/12/2014. Elle se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Valeurs à l'encaissement	1 737 083	4 242 006	(2 504 923)
Banques débitrices	8 127 318	16 155 652	(8 028 334)
CCP	18	3 917	(3 899)
Caisses	453 671	413 713	39 958
Banques créditrices	(63 609 434)	(41 703 074)	(21 906 360)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(53 291 345)</b>	<b>(20 887 787)</b>	<b>(32 403 558)</b>

### **Note 11: Capitaux propres**

Les capitaux propres consolidés sont passés de 3 411 768 DT au 31/12/2014 à 1 378 214 DT au 31/12/2015. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

<b>Libellé</b>	<b>Capital</b>	<b>Actions propres (*)</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultat</b>	<b>Complément d'apport</b>	<b>Total</b>	<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>Total des capitaux propres</b>
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>11 481 250</b>	<b>(6 785 287)</b>	<b>2 726 775</b>	<b>(4 010 970)</b>	<b>-</b>	<b>3 411 768</b>	<b>2 310 258</b>	<b>5 722 027</b>
Affectation résultat 2014			(4 010 970)	4 010 970		-		
Rachat actions propres		(5 997)				(5 997)		(5 997)
Vente des actions propres		6 352 717				6 352 717	830	6 353 546
Gains sur ventes actions propres			429 600			429 600	191	429 791
Variation Fonds social			283 828			283 828	-	283 829
Distributions de dividendes			(3 440 473)			(3 440 473)	(5 250)	(3 445 723)
Résultat de l'exercice				(5 663 404)		(5 663 404)	(36 111)	(5 699 515)
								-
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>11 481 250</b>	<b>(438 567)</b>	<b>(4 011 239)</b>	<b>(5 663 404)</b>	<b>-</b>	<b>1 368 040</b>	<b>2 269 918</b>	<b>3 637 958</b>

Les actions propres se détaillent au 31 décembre 2015 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Actions SMG SA détenues par la SMG SA	434 678	432 570	2 108
Actions SMG SA détenues par la CMG SA	-	132 496	(132 496)
Actions SMG SA détenues par la BHM SA	3 889	6 220 221	(6 216 331)
<b>Total des actions propres</b>	<b>438 567</b>	<b>6 785 287</b>	<b>(6 346 719)</b>

### **Note 12: Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 135 414 850 DT au 31/12/2015 contre 134 329 202 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Emprunts bancaires SMG	93 298 810	107 838 238	(14 539 429)
Emprunts bancaires IMG	16 250 000	8 850 000	7 400 000
Emprunts bancaires BHM	9 493 143	1 500 000	7 993 143
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	9 972 897	12 140 964	(2 168 067)
Emprunts bancaires Immobilière HAFEDH	6 400 000	4 000 000	2 400 000
<b>Total des emprunts et dettes assimilées</b>	<b>135 414 850</b>	<b>134 329 202</b>	<b>1 085 648</b>

### **Note 13 : Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 8 870 295 DT au 31/12/2015 contre un solde de 5 063 625 DT au 31/12/2014.

### **Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 231 817 073 DT au 31/12/2015 contre 220 309 299 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs d'exploitation	122 218 567	122 612 164	(393 597)
Fournisseurs d'immobilisation	93 789 126	73 887 668	19 901 458
Factures non parvenues	15 809 381	23 809 467	(8 000 086)
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>231 817 073</b>	<b>220 309 299</b>	<b>11 507 774</b>

### **Note 15 : Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à 25 981 212 DT au 31/12/2015 contre 31 481 222 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>Variation</b>
Clients avances et acomptes	245 737	430 369	(184 632)
Rémunérations dues	298 704	2 311 182	(2 012 478)
Personnels cessions sur salaire	6 706	5 726	980
Dettes provisionnées sur congés payés	7 808 684	9 343 284	(1 534 600)
Etat, impôts et taxes	1 089 957	5 519 499	(4 429 542)
CNSS	3 809 114	3 530 230	278 884
Autres créiteurs divers	1 761 227	1 654 750	106 477
Charges à payer	9 936 420	7 637 281	2 299 139
Produits constatés d'avance	969 451	992 129	(22 678)
Comptes courants associés	55 212	56 772	(1 560)
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>25 981 212</b>	<b>31 481 222</b>	<b>(5 500 010)</b>

### **Notes sur les comptes de l'état de résultat**

#### **Note 16 : Revenus**

Les revenus de l'exercice 2015 s'élèvent à 936 755 460 DT contre 856 320 640 DT en 2014, soit une hausse de 80 434 820 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Ventes de marchandises	938 245 620	858 243 288	80 002 332
Ventes de produits résiduels	150 942	151 695	(753)
RRR accordées	(1 641 102)	(2 074 343)	433 241
<b>Total des revenus</b>	<b>936 755 460</b>	<b>856 320 640</b>	<b>80 434 820</b>

### **Note 17 : Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 38 708 819 DT contre 32 918 920 DT en 2014, soit une augmentation de 5 789 899 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Autres produits	392 551	141 364	251 188
Facturations du produit de formation CIDES	-	52 000	(52 000)
Locations diverses	812 249	376 219	436 030
Participations fournisseurs aux Budgets Marketing	30 985 283	26 611 945	4 373 337
Reprise sur dotations aux provisions	6 518 736	5 737 392	781 344
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>38 708 819</b>	<b>32 918 920</b>	<b>5 789 899</b>

### **Note 18 : Achats de marchandises vendues**

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2015 s'élèvent à 802 838 704 DT contre 729 120 962 DT en 2014, soit une hausse de 73 717 742 DT.

### **Note 19: Charges de personnel**

Les charges de personnel de l'exercice 2015 s'élèvent à 63 301 600 DT contre 60 473 434 DT en 2014, soit une augmentation de 2 828 166 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Salaires et compléments de salaires	52 446 444	51 202 519	1 243 925
Charges patronales	9 029 562	7 579 688	1 449 873
Autres charges sociales	1 825 594	1 691 227	134 367
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>63 301 600</b>	<b>60 473 434</b>	<b>2 828 166</b>

## **Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2015 s'élèvent à 48 199 810 DT contre 40 138 438 DT en 2014, soit une hausse de 8 061 371 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Dotations aux amortissements	27 666 312	23 535 233	4 131 079
Dotations aux amortissement GW	7 406 067	7 406 067	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 956 786	2 209 423	1 747 363
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	962 702	1 017 560	(54 859)
Dotations aux provisions des stocks	4 320 706	3 962 818	357 888
Résorptions des charges à répartir	984 262	40 262	944 000
Provisions pour dépréciations des comptes clients	2 902 975	1 967 075	935 899
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provision</b>	<b>48 199 810</b>	<b>40 138 438</b>	<b>8 061 371</b>

## **Note 21: Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 59 891 988 DT contre 58 880 035 DT en 2014, soit une augmentation de 1 011 954 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Achats non stockés de matières & fournitures	16 968 921	15 355 060	1 613 861
Loyers du siège et autres locaux	3 900 207	4 888 321	(988 114)
Entretiens et réparations	6 014 678	5 193 768	820 910
Primes d'assurance	1 898 030	1 828 182	69 847
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 182 043	6 709 608	472 435
Rémunérations d'intermédiaires	2 942 026	3 757 569	(815 542)
Publicités, publications et relations publiques	8 593 155	8 858 657	(265 502)
Transports du personnel	3 573 148	3 509 773	63 374
Déplacements missions et réceptions	1 382 208	1 246 118	136 089
Frais postaux et télécommunications	1 447 035	1 122 852	324 184
Services Bancaires et assimilés	1 371 172	1 301 357	69 815
Autres Services extérieurs	160 800	79 028	81 773
Charges diverses ordinaires	93 000	189 104	(96 104)
Autres impôts, taxes et versements .assimilés	4 365 565	4 840 638	(475 073)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>59 891 988</b>	<b>58 880 035</b>	<b>1 011 954</b>

### **Note 22: Charges financières nettes**

Les charges financières nettes de l'exercice 2015 s'élèvent à 21 249 364 DT contre 14 192 026 DT en 2014, soit une augmentation de 7 057 337 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Charges d'intérêts	22 772 130	16 343 359	6 428 770
Pertes de change	150 332	143 115	7 217
<b>Total des charges financières</b>	<b>22 922 462</b>	<b>16 486 475</b>	<b>6 435 987</b>
Revenus des autres créances	(1 364 400)	(1 893 184)	528 784
Gains de change	(100 617)	(69 552)	(31 065)
Intérêts des comptes créditeurs	(208 082)	(331 713)	123 631
<b>Total des produits financiers</b>	<b>(1 673 098)</b>	<b>(2 294 448)</b>	<b>621 350</b>
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>21 249 364</b>	<b>14 192 026</b>	<b>7 057 337</b>

### **Note 23: Produits de placements**

Les produits de placements de l'exercice 2015 s'élèvent à 6 415 138 DT contre 5 017 335 DT en 2014, soit une augmentation de 1 397 803 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Produits des placements	6 256 372	5 010 477	1 245 895
Moins-values réalisées sur actions cotées	-	1 882	(1 882)
Moins-values latentes sur actions cotées	(1 549)	-	(1 549)
Plus-values réalisées sur actions cotées	160 315	4 976	155 340
<b>Total des produits des placements</b>	<b>6 415 138</b>	<b>5 017 335</b>	<b>1 397 803</b>

### **Note 24: Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 5 963 255 DT contre 3 655 075 DT en 2014, soit une augmentation de 2 308 180 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
Plus-values sur cession d'immobilisations	43 881	341 773	(297 892)
Gains non récurrents	5 919 373	3 313 301	2 606 072
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>5 963 255</b>	<b>3 655 075</b>	<b>2 308 180</b>

### **Note N° 25 : Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 871 313 DT contre 1 723 398 DT en 2014, soit une baisse de 852 086 DT qui se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
CNSS personnel partant	625 502	675 888	(50 386)
Moins-values sur cession d'immobilisations	134 658	83 159	51 499
Pertes non récurrentes	111 153	628 799	(517 636)
Perte nette sur incendie MG Ghana (a)	-	335 553	(335 553)
<b>Total des autres pertes ordinaires</b>	<b>871 313</b>	<b>1 723 398</b>	<b>(852 086)</b>

### **Note N° 26 : Impôts différés**

Les impôts différés de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 129 836 DT (Produit), contre 152 238 DT (Charge) en 2014 et se détaillent comme suit :

<b>Société</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
BHM	211 723	171 963	39 760
BHM Distribution	20 766	61 466	(40 699)
BHM Immo	(97 988)	97 988	(195 976)
CMG	327 974	(37 695)	365 669
IMG	939 662	28 537	911 125
IMMOB HAFEDH	(81 094)	37 726	(118 820)
IMMOB ZEINEB	30 022	4 722	25 299
SMG	778 772	(516 944)	1 295 716
<b>Total</b>	<b>2 129 836</b>	<b>(152 238)</b>	<b>2 282 075</b>

### **Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :**

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2015 s'élève à 5 073 970 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>Variation</b>
BHM	125 503	121 061	4 442
BHM Immo	413 833	500	413 334
BHM Distribution	425 778	141 348	284 430
SMG	2 800 952	2 683 405	117 547
CMG	905 113	216 672	688 441
IMG	9 626	17 481	-7 855
IMMO ZAINEB	45 924	500	45 424
IMMO HAFEDH	347 241	500	346 741
<b>Total</b>	<b>5 073 970</b>	<b>3 181 467</b>	<b>1 892 504</b>

## **Note N° 28 : Les engagements hors bilan**

### A- Les engagements hors bilan de la Société Magasin Général

1. La société a contracté en 2009 un crédit à moyen terme de 37 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 46 495 822 DT, la société a donné en nantissement 24 997 actions BHM. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/05/2011 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 238 406 DT.
2. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 149 868 DT.
3. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 437 001 DT.
4. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 681 666 DT.
5. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1<sup>er</sup> est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2<sup>ème</sup> est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1<sup>er</sup> échéancier et le 31/01/2015 pour le 2<sup>ème</sup> et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 662 010 DT.
6. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 1 200 482 DT.
7. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 920 103 DT.

8. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1<sup>er</sup> est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3<sup>ème</sup> est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1<sup>er</sup> échéancier, le 28/06/2014 pour le 2<sup>ème</sup> et le 31/12/2014 pour le 3<sup>ème</sup> et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 629 560 DT.
9. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1<sup>er</sup> est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2<sup>ème</sup> est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 050 848 DT.
10. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 3 266 913 DT.
11. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 931 577 DT.
12. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 612 194 DT.
13. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2015 s'élèvent à 2 814 750 DT.
14. Les lettres de crédits émises et non échues en 2015 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2016 sont de l'ordre de 1 270 000 DT.
15. Les traites escomptées en 2015 et dont les échéances sont en 2016 et 2017 s'élèvent à 3 001 495 DT.
16. La Société Magasin Général est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.

B- Les engagements hors bilan de la Société IMG

1. La société a obtenu de la BIAT en 2011 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 titres, le 1<sup>er</sup> d'un montant de 7 800 000 DT et le 2<sup>ème</sup> est d'un montant de 5 200 000 DT. Les deux tranches ont été débloquées le 08/04/2011.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de toutes sommes que la société Immobilière Magasin Général doit à la banque BIAT.

Le remboursement en principal du crédit a commencé pour les deux échéanciers le 30/06/2013, le montant en principal restant à rembourser à la date du 31/12/2015 est de 5 850 0000 DT.

2. La société a obtenu en 2014 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 10 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+2 et ce pour le financement du projet ElMourouj 5.

- Une 1<sup>ère</sup> tranche de 3 000 000 DT a été débloquée le 10/12/2014.

- Une 2<sup>ème</sup> tranche de 3 000 000 DT a été débloquée le 09/02/2015.

- Une 3<sup>ème</sup> tranche de 2 000 000 DT a été débloquée le 24/07/2015.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte au profit de la Banque de Tunisie une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle de terrain portant le n°54 d'une superficie de 5756m<sup>2</sup> situé à El Mourouj 5.

Le remboursement en principal des Trois tranches du crédit sera pour le 31/03/2017.

3. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de la BIAT de 14 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75 et ce pour le financement du projet de Sfax Ténieur.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de 5 000 000 DT a été débloquée le 28/12/2015.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société l'Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT qui accepte une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Sfax, d'une contenance de 10a 97ca, faisant l'objet du Titre Foncier n°111130 Sfax, dénommé « HMIDA », et du titre de propriété.

Le remboursement en principal du crédit sera pour le 11/12/2017.

C- Les engagements hors bilan de la Société l'Immobilière Zeineb

1. La société a contracté courant l'année 2013 un crédit à moyen terme de 21 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 4 ans dont 2 années de grâce et à un taux d'intérêt égal au TMM+1,75 et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

- 10 200 000 DT ont été débloquée courant l'année 2013 ;
- 5 000 000 DT ont été débloqué courant l'année 2014 ;et
- 5 500 000 DT ont été débloqué courant l'année 2015.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

D- Les engagements hors bilan de la Société BHM Immobilière

1. La société a contracté durant l'année 2015 un crédit à moyen terme d'un montant de 2 200 000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont une année de grâce destiné pour le financement du projet Mednine.

-Une 1<sup>ère</sup> tranche de 1 100 000 DT a été débloquée le 11/05/2015.

-Une 2<sup>ème</sup> tranche de 1 100 000 DT a été débloquée le 22/06/2015.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société de promotion Immobilière BHM affecte au profit de la Banque Qatar National Bank (QNB) une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle sise à la route nationale n°1 MEDNINE « route reliant GABES-MEDNINE à l'intérieur de la Zone-Municipale », d'une superficie approximative de 18053m<sup>2</sup>.

E- Les engagements hors bilan de la Société l'Immobilière Hafedh

1. La Société a obtenue en 2014 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 7 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+2 et ce pour le financement du projet ENNASSER.

-Une 1<sup>ère</sup> tranche de 4 000 000 DT a été débloquée le 29/09/2014.

-Une 2<sup>ème</sup> tranche de 2 000 000 DT a été débloquée le 13/03/2015.

-Une 3<sup>ème</sup> tranche de 1 000 000 DT a été débloquée le 30/07/2015.

2. La Société a obtenue en 2015 un complément de crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 1 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce à un taux d'intérêt égal au TMM+2 et ce pour le financement du projet ENNASSER

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt des crédits sus indiqués, la Société Magasin Général s'est porté caution solidaire du paiement ou du remboursement de toutes sommes que la société Immobilière HAFEDH doit à la Banque de Tunisie.

Le remboursement en principal des Trois tranches plus le complément de crédit sera pour le 31/12/2016.

F- Les engagements hors bilan de la Société BHM

<b>Garanties</b>	<b>Banque</b>	<b>Montant</b>
Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999	BNA	2 200 000
Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; la dite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse et TF n° 53933 Tunis	BNA	3 000 000
1-Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14 2-Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur les propriétés suivantes : *Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001 *seniet Abdesselem : 980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm 2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000 *seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001	BNA	1 000 000
1- Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan 2-Hypotèque en 1 <sup>er</sup> rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan	BNA	2 500 000
Hypothèque en 1 <sup>er</sup> rang sur la totalité de propriété sise à Teboulbou Gabés objet du contrat SSP du 07/10/2000 enregistré à Gabés le 25/04/2001 n° quittance M00 15982 enregistrement n°01101025 Réquisitoire d'immatriculation n° 4303 Gabés terrain de 10314 mm	STB	2 000 000
1-Hypotèque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessalem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP - Folio 12-case 110)	ATB	2 000 000
2-Nantissement en 1 <sup>er</sup> rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement		

### **Note N° 29: Note sur les éventualités**

a- La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cet affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 Dinars ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2015 une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant de 769 396 Dinars, le montant de la provision cumulée au 31/12/2015 est de 1 422 509 DT.

b- La société IMG SA est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société EL MENZEH de restauration et de services suite à la demande de la société IMG SA de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Une provision de 635 899 DT a été constatée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2015 en attendant l'issue finale de l'affaire.

### **Note N° 30: Note sur les événements postérieurs à la date de clôture**

a- Lors des événements survenus au cours du mois de Janvier 2016, le magasin Tajerouine a été saccagé. Les dégâts ont touché les immobilisations et les stocks ainsi que des pertes au niveau de l'exploitation. Ces pertes sont couvertes par les contrats d'assurance souscrits par la société.

Aucun impact sur le résultat n'est constaté sur l'exercice 2015.

b- La société BHM a reçu le 15 Janvier 2016 un avis de vérification fiscale concernant la taxe sur la valeur ajoutée touchant la période allant du 01/01/2012 jusqu'au 30/11/2015.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a pas encore notifié à la société les résultats de cette vérification.

c- La société CMG a reçu le 15 Janvier 2016 un avis de vérification fiscale concernant la taxe sur la valeur ajoutée touchant la période allant du 01/01/2012 jusqu'au 30/11/2015.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a pas encore notifié à la société les résultats de cette vérification.

d- Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 07 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport des commissaires aux comptes**  
**Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2015**

**Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Opinion sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1 368 040 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 5 663 404 DT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

**3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Magasin Général, ainsi que des résultats de

ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **4. Paragraphe d'observation**

**A-** Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 29-a aux états financiers consolidés. La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cette affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 Dinars ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

En 2015, un arrêt de la cours de cassation a renvoyé l'affaire devant la juridiction concernée.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le Groupe a constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre de cette affaire une provision pour risques et charges d'un montant de 1 422 510 Dinars.

**B-** Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 29-b aux états financiers consolidés. La société IMG SA est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société EL MENZEH de restauration et de services suite à la demande de la société IMG SA de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. Une provision de 635 899 DT a été constatée dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2015 en attendant l'issue finale de l'affaire.

**C-** Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu des Notes 30-b/c aux états financiers consolidés. Les sociétés BHM et CMG ont reçu chacune le 15 Janvier 2016 , un avis de vérification fiscale concernant la taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période allant du 01/01/2012 jusqu'au 30/11/2015.

A la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a pas encore notifié aux sociétés concernées les résultats de ces vérifications.

**D-** Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 11 aux états financiers consolidés. La Société BHM SA, détient au 31 décembre 2015 des participations dans le capital de la Société Magasin Général. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Pour régulariser cette situation ,la société BHM SA doit aliéner l'investissement qu'elle vient d'acquérir dans la Société Magasin Général dans un délai ne dépassant pas un an à compter de la date d'acquisition.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2015.

**Tunis, le 28 Avril 2016**

**Les Co-commissaires aux comptes**

**AMC ERNST & YOUNG  
Anis LAADHAR**

**Horwath ACF  
Noureddine BEN ARBIA**

## Etats financiers annuels de SICAV

### TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	421 324 167	419 376 171
Obligations et valeurs assimilées		409 172 293	407 953 954
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 151 875	11 422 217
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		176 593 673	143 195 354
Placements monétaires	5	176 593 391	141 992 435
Disponibilités		282	1 202 919
<b>Créances d'exploitation</b>	6	2 166 565	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>600 084 405</b>	<b>562 571 525</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 667 153	1 646 899
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	86 538	107 084
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 753 691</b>	<b>1 753 983</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	578 516 930	542 948 853
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		19 813 784	17 868 689
<b>ACTIF NET</b>		<b>598 330 714</b>	<b>560 817 542</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>600 084 405</b>	<b>562 571 525</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

**31 Décembre**

	<i>Note</i>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	20 460 688	18 530 125
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 041 163	18 141 883
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		419 525	388 242
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	6 026 256	6 026 428
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>26 486 944</b>	<b>24 556 553</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(6 710 555)	(6 408 281)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>19 776 389</b>	<b>18 148 272</b>
<b>Autres produits</b>		23 331	39 989
<b>Autres charges</b>	13	(651 088)	(609 926)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>19 148 632</b>	<b>17 578 334</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		665 153	290 355
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>19 813 784</b>	<b>17 868 689</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(665 153)	(290 355)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		31 121	78 160
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		166 253	413 265
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>19 346 005</b>	<b>18 069 758</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars)

	<b>31 Décembre</b>	
	<u><b>2015</b></u>	<u><b>2014</b></u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>19 346 005</u>	<u>18 069 758</u>
Résultat d'exploitation	19 148 632	17 578 334
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 121	78 160
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	166 253	413 265
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>18 167 167</u>	<u>9 111 813</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	508 521 397	578 229 127
- Régularisation des sommes non distribuables	9 885 066	11 524 849
- Régularisation des sommes distribuables	15 879 305	17 295 799
<b>Rachats</b>		
- Capital	(491 582 269)	(569 670 251)
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 322 180)	(11 262 267)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 214 152)	(17 005 444)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>37 513 172</b></u>	<u><b>27 181 571</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	560 817 542	533 635 971
En fin de l'exercice	598 330 714	560 817 542
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	3 663 235	3 603 645
En fin de l'exercice	3 777 522	3 663 235
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>158,392</b></u>	<u><b>153,094</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3,46%</b></u>	<u><b>3,38%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", « AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D: 421.324.167 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2015	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>393 874 665</b>	<b>409 172 293</b>	<b>68,39%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>144 965 084</b>	<b>149 116 871</b>	<b>24,92%</b>
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 173 326	1 210 838	0,20%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	975 000	1 008 566	0,17%
AIL 2011/1	20 000	400 000	412 468	0,07%
AIL 2012/1 F	19 000	760 000	783 024	0,13%
AIL 2013-1 TF	20 000	1 200 000	1 239 475	0,21%
AIL 2014-1 TF	10 000	800 000	819 658	0,14%
AMEN BANK 2006	34 000	680 000	708 880	0,12%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	5 865 200	5 951 816	0,99%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 560 000	1 580 176	0,26%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 023 000	2 052 295	0,34%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	700 000	709 581	0,12%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	3 169 943	3 205 074	0,54%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	239 920	242 581	0,04%
AMEN BANK SUB,2014-C	42 270	4 227 000	4 436 733	0,74%
ATB 2007/1 A	8 000	160 000	164 216	0,03%
ATB 2007/1 D	8 000	544 000	561 614	0,09%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	1 000 000	1 026 932	0,17%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 866 660	1 921 068	0,32%
ATL 2010/2 TV	24 000	960 000	960 222	0,16%
ATL 2011 TF	26 000	2 079 360	2 171 994	0,36%
ATL 2012/1 TF	34 000	1 358 800	1 398 459	0,23%
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 113 259	0,52%
ATL 2013-2 TF	35 000	3 500 000	3 525 889	0,59%
ATL 2014-1	15 000	1 200 000	1 255 528	0,21%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	800 000	828 580	0,14%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	2 100 000	2 212 576	0,37%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 373 914	0,23%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	1 000 000	1 024 748	0,17%
ATL SUBORDONNE 2008	13 100	785 256	801 220	0,13%
ATTIJ,LEAS,2012/2 B	10 000	400 000	400 771	0,07%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	857 152	892 809	0,15%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	5 000 000	5 050 951	0,84%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	500 000	500 508	0,08%
ATTIJARI LEAS,2012 B	10 000	400 000	411 749	0,07%
ATTIJARI LEASING 2014-1 TF -B	10 000	800 000	826 439	0,14%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	521 652	0,09%
BH 2009	75 000	5 190 000	5 190 601	0,87%
BH 2013-1	20 000	1 428 000	1 467 689	0,25%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	81 160	8 116 000	8 400 867	1,40%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 199 600	1 237 701	0,21%
BTE 2009	24 600	984 000	996 195	0,17%
BTE 2011 A	2 500	200 000	208 622	0,03%
BTE 2010 B	25 900	1 942 500	1 968 832	0,33%
BTE 2011 B	30 000	2 550 000	2 663 887	0,45%
BTK 2009 CAT,D	8 500	637 500	662 758	0,11%
BTK 2009 CAT,C	15 000	999 750	1 037 216	0,17%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	2 400 000	2 406 555	0,40%
BTK 2012/1 B	40 000	2 285 800	2 300 593	0,38%
CHO 2009	6 000	300 000	301 494	0,05%
CIL 2011/1 TF	12 000	240 000	249 258	0,04%

CIL 2011/1 TV	6 000	120 000	124 616	0,02%
CIL 2012/1 TF	20 000	800 000	829 062	0,14%
CIL 2012/2 TF	15 000	900 000	940 133	0,16%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 008 240	0,34%
CIL 2014/1	15 000	1 200 000	1 232 105	0,21%
CIL 2014/2	15 000	1 500 000	1 583 954	0,26%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	1 500 000	1 550 164	0,26%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 900 000	1 920 015	0,32%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	844 620	0,14%
HANNIBAL LEASE,2013/1	15 000	900 000	931 084	0,16%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	1 600 000	1 677 515	0,28%
HL 2012/1 TF 6,75%	6 000	240 000	243 364	0,04%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	1 000 000	1 041 403	0,17%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 612 904	0,44%
MEUBLATEX 2008	2 000	40 000	40 595	0,01%
SERVICOM 2012	8 000	480 000	500 632	0,08%
STB 2008/1	11 250	632 813	652 631	0,11%
STB 2008/2	27 000	1 687 500	1 763 720	0,29%
STB 2010/1	50 000	3 332 500	3 442 158	0,58%
TL 2011/1 F	31 600	631 650	648 130	0,11%
TL 2011/2 F	27 700	553 688	558 354	0,09%
TL 2011/3 F	35 000	1 399 320	1 460 127	0,24%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 000 000	2 059 290	0,34%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 098 472	0,35%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 028 525	0,34%
TL 2014-1 CAT A TF	24 510	1 960 800	2 037 329	0,34%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	1 360 000	1 363 815	0,23%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	1 000 000	1 002 898	0,17%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 773 827	0,30%
TL SUB 2010 TV	10 000	200 000	207 852	0,03%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	400 000	421 265	0,07%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 582 455	0,26%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	120 000	124 602	0,02%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	1 200 000	1 244 800	0,21%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	300 000	309 391	0,05%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	707 001	0,12%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	1 500 000	1 587 702	0,27%
UBCI 2013	15 000	1 500 000	1 547 934	0,26%
UIB 2009/1 TR A	20 000	800 000	815 423	0,14%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 500 000	3 575 187	0,60%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 799 400	1 835 754	0,31%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 400 000	2 442 303	0,41%
UIB 2011/2	42 000	2 394 080	2 499 584	0,42%
UIB 2012/1 A	61 500	4 364 366	4 588 191	0,77%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	1 500 000	1 547 797	0,26%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	100 000	104 161	0,02%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	600 000	607 252	0,10%
<b>Obligations de L'ETAT</b>		<b>8 700 390</b>	<b>8 934 570</b>	<b>1,49%</b>
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	48 282	470 516	486 631	0,08%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	82 318	8 229 874	8 447 940	1,41%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>219 230 665</b>	<b>224 871 990</b>	<b>37,58%</b>
BTA 05 2022 6,9%	75	77 400	79 710	0,01%
BTA 12/10/2018 5,50%	57 956	56 344 922	56 910 827	9,51%
BTA 11/08/2022 5,60%	70 099	66 803 552	68 033 914	11,37%
BTA MARS 2019 5,50%	21 125	20 675 466	21 429 252	3,58%

BTA 12/02/2020 5,50%	41 810	40 387 746	42 015 858	7,02%
BTA 14 OCTOBRE 2020	5 400	5 178 864	5 230 941	0,87%
BTA 15/01/2018 5,30%	10 573	10 401 628	10 857 602	1,81%
BTA 13 JANVIER 2021	20 000	19 361 087	20 313 886	3,40%
<b>Bons du trésor zéro coupon</b>		<b>20 978 526</b>	<b>26 248 862</b>	<b>4,39%</b>
BTZC OCT 2016	960	515 040	832 172	0,14%
BTZC OCT 2016	630	584 955	600 317	0,10%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	3 360 689	0,56%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 641 431	0,61%
BTZC OCT 2016	550	290 675	476 488	0,08%
BTZC OCT 2016	8 620	7 476 298	8 115 879	1,36%
BTZC OCT 2016	70	64 890	66 668	0,01%
BTZC OCT 2016	300	278 550	285 884	0,05%
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	4 421 152	0,74%
BTZC OCT 2016	130	120 510	123 844	0,02%
BTZC OCT 2016	1 200	1 114 800	1 143 320	0,19%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 775 036	0,30%
BTZC OCT 2016	150	138 750	142 849	0,02%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 263 132	0,21%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>11 703 286</b>	<b>12 151 875</b>	<b>2,03%</b>
<b>Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1</b>		<b>262 671</b>	<b>264 180</b>	<b>0,04%</b>
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	262 671	264 180	0,04%
<b><u>Actions SICAV</u></b>		<b>10 840 615</b>	<b>10 998 024</b>	<b>1,84%</b>
GO SICAV	7 959	809 559	812 821	0,14%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 614 632	0,44%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 245	1 000 022	993 246	0,17%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 659 909	0,28%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 982 216	0,33%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 529 523	0,26%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	842 534	0,14%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	563 144	0,09%
<b><u>Parts des Fonds Commun de Placements</u></b>		<b>600 000</b>	<b>889 671</b>	<b>0,15%</b>
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	889 671	0,15%
<b>TOTAL</b>		<b>405 577 952</b>	<b>421 324 167</b>	<b>70,42%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>70,21%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>405 878 442</b>	<b>13 070 141</b>	<b>427 588</b>	<b>419 376 171</b>	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	30 369 810			30 369 810	
Bons du trésor assimilables (BTA)	43 646 972			43 646 972	
Bons du trésor Zéro Coupon	2 302 455			2 302 455	
Emprunt national	1 229 874			1 229 874	
Titres d'OPCVM	1 150 028			1 150 028	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(27 598 415)			(27 598 415)	4 187
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(50 959 929)			(50 959 929)	162 052
Annuités des parts des fonds communs de créances	(291 280)			(291 280)	
Titres d'OPCVM	(150 005)			(150 005)	15
<u>* Variation des plus ou moins values latentes</u>					
			31 121	31 121	
<u>* Variations des intérêts courus</u>					
		2 217 365		2 217 365	
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>405 577 952</b>	<b>15 287 506</b>	<b>458 709</b>	<b>421 324 167</b>	<b>166 253</b>

## Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 176.593.391 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>		<b>21 816 052</b>	<b>21 890 072</b>	<b>3,66%</b>
AMEN BANK PASTEUR		19 272 460	19 332 602	3,23%
AMEN BANK SIEGE		2 403 544	2 416 871	0,40%
AMEN BANK SOUSSE		81 529	81 841	0,01%
AB HAMMAM SOUSSE		47 413	47 607	0,01%
AMEN BANK ARIANA		8 170	8 204	0,00%
AMEN BANK NABEUL		1 143	1 148	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		503	505	0,00%
AMEN BANK SFAX		1 289	1 295	0,00%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>53 735 000</b>	<b>54 640 762</b>	<b>9,13%</b>
AMEN BANK PASTEUR		30 000 000	30 314 050	5,07%
AMEN BANK ARIANA		4 235 000	4 324 621	0,72%
AMEN BANK CHARGUIA II		1 193 000	1 231 367	0,21%
AMEN BANK SFAX		2 002 000	2 069 846	0,35%
AMEN BANK HAMMEM SOUSSE		1 341 000	1 379 516	0,23%
AMEN BANK SIEGE		1 824 000	1 880 949	0,31%
AMEN BANK SOUSSE		4 640 000	4 789 387	0,80%
AMEN BANK NABEUL		1 500 000	1 549 341	0,26%
UIB MARSALA PLAGE		6 000 000	6 080 217	1,02%
UIB BELAIR		1 000 000	1 021 468	0,17%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>101 000 000</b>	<b>99 528 419</b>	<b>100 062 557</b>	<b>16,72%</b>
TL au 24/06/2016 à 7,15 % pour 360 jours	2 500 000	2 366 542	2 435 125	0,41%
AMENBANK au 31/01/2016 à 6,48% pour 180 jours	500 000	487 447	497 908	0,08%
BH au 24/02/2016 à 6,80% pour 180 jours	3 000 000	2 921 083	2 976 325	0,50%
BH à 14/03/2016 à 6,80% pour 180 jours	5 000 000	4 868 472	4 946 658	0,83%
TL au 19/01/2016 à 7,05% pour 110 jours	3 000 000	2 949 390	2 991 718	0,50%
TL au 06/10/2016 à 7,22% pour 365 jours	3 000 000	2 835 879	2 874 891	0,48%

TL au 19/10/2016 à 7,22% pour 366 jours	1 500 000	1 417 940	1 434 531	0,24%
BH au 24/04/2016 à 7,00% pour 180 jours	5 000 000	4 864 734	4 914 332	0,82%
BTK au 27/04/2016 à 7,00% pour 180 jours	1 500 000	1 459 420	1 473 623	0,25%
TL au 24/10/2016 à 7,27% pour 360 jours	2 000 000	1 891 563	1 910 540	0,32%
BTK au 02/05/2016 à 6,70% pour 180 jours	2 500 000	2 435 172	2 456 061	0,41%
BTK au 04/05/2016 à 6,75% pour 180 jours	2 000 000	1 947 763	1 964 015	0,33%
BIAT au 09/01/2016 à 5,75% pour 60 jours	2 000 000	1 984 812	1 997 975	0,33%
MODERNLEASING au 10/02/2016 à 7,20% pour 90 jours	1 000 000	985 855	993 713	0,17%
BIAT au 12/01/2016 à 5,75% pour 60 jours	1 000 000	992 406	998 608	0,17%
BTK au 17/05/2016 à 7,00% pour 180 jours	2 500 000	2 431 641	2 448 543	0,41%
BIAT au 06/01/2016 à 5,75% pour 50 jours	2 000 000	1 987 323	1 998 732	0,33%
TL au 11/11/2016 à 7,30% pour 360 jours	2 000 000	1 891 146	1 904 753	0,32%
BH au 22/05/2016 à 6,90% pour 180 jours	2 000 000	1 946 641	1 957 906	0,33%
BH au 10/02/2016 à 6,05% pour 50 jours	2 000 000	1 986 668	1 989 334	0,33%
BIAT au 13/01/2016 à 5,30% pour 20 jours	1 000 000	997 651	998 591	0,17%
AMENBANK au 04/02/2016 à 6,00% pour 40 jours	4 000 000	3 978 808	3 981 987	0,67%
TL au 07/01/2016 à 6,60% pour 10 jours	5 000 000	4 992 680	4 995 608	0,83%
BIAT au 15/01/2016 à 5,30% pour 20 jours	1 000 000	997 651	998 356	0,17%
AMENBANK au 08/01/2016 à 6,00% pour 10 jours	15 000 000	14 980 033	14 986 023	2,50%
BH au 08/01/2016 à 5,90% pour 10 jours	10 000 000	9 986 910	9 990 837	1,67%
BIAT au 08/01/2016 à 5,30% pour 10 jours	2 000 000	1 997 648	1 998 354	0,33%
TL au 19/01/2016 à 6,70% pour 20 jours	3 000 000	2 991 100	2 991 990	0,50%
AMENBANK au 31/01/2016 à 4,30% pour 30 jours	10 000 000	9 970 487	9 971 439	1,67%
AMENBANK au 31/01/2016 à 6,00% pour 31 jours	4 000 000	3 983 552	3 984 082	0,67%
<b>Total général</b>		<b>175 079 471</b>	<b>176 593 391</b>	<b>29,51%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>29,43%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Décembre 2015 un solde de D: 2.166.565 contre un solde nul à la même date de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	2 154 416	-
Obligations échues à encaisser	12 149	-
	<u>2 166 565</u>	<u>-</u>
<b><u>Total</u></b>		

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à D : 1.667.153 contre D : 1.646.899 au 31.12.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2015, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	1 434 357	1 416 931
TVA	258 184	255 048
<b><u>Total TTC</u></b>	<b><u>1 692 542</u></b>	<b><u>1 671 979</u></b>
Retenue à la source	25 388	25 080
<b><u>Net à payer</u></b>	<b><u>1 667 153</u></b>	<b><u>1 646 899</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 86.538 contre D : 107.084 au 31.12.2014, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	48 339	48 541
Retenues à la source sur commissions	25 388	25 080
TCL à payer	5 741	5 650
intérêts intercalaires sur obligations	-	11 960
Autres	7 069	4 067
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	11 787
<b><u>Total</u></b>	<b><u>86 538</u></b>	<b><u>107 084</u></b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	542 948 853
Nombre de titres	3 663 235
Nombre d'actionnaires	13 215

### Souscriptions réalisées

Montant	508 521 397
Nombre de titres émis	3 430 956
Nombre d'actionnaires nouveaux	3 078

### Rachats effectués

Montant	(491 582 269)
Nombre de titres rachetés	(3 316 669)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 088)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31 121
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	166 253
Régularisation des sommes non distribuables	5 412
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	17 868 689
Régularisation des résultats incorporés au capital	557 474

### Capital au 31-12-2015

Montant	578 516 930
Nombre de titres	3 777 522
Nombre d'actionnaires	13 205

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mai 2015.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 20.460.688 contre D : 18.530.125 en 2014, et se détaillent comme suit :

	2015	2014
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	7 962 719	6 975 335
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, BTZC)	12 078 444	11 166 547
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	401 836	350 696
<i>Revenus des parts de fonds communs de créances</i>		
- intérêts	17 689	37 547
<b>TOTAL</b>	<b>20 460 688</b>	<b>18 530 125</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 6.026.256 contre D : 6.026.428 au 31.12.2014, et se détaille ainsi :

	2015	2014
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	914 146	2 426 432
Intérêts des certificats de dépôt	2 590 308	1 102 830
Intérêts des dépôts à vue	1 238 913	413 217
Intérêts des dépôts à terme	1 251 001	2 083 949
Intérêts des pensions livrées	31 888	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 026 256</b>	<b>6 026 428</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2015 à D : 6.710.555 contre D : 6.408.281 au 31.12.2014 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2015 à D : 651.088 contre D : 609.926 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	568 691	543 075
TCL	66 423	62 176
Autres	15 974	4 675
<b><u>Total</u></b>	<b><u>651 088</u></b>	<b><u>609 926</u></b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	7,012	6,704	6,137	6,319	6,102
Charges de gestion des placements	(1,776)	(1,749)	(1,667)	(1,738)	(1,635)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,235</b>	<b>4,954</b>	<b>4,470</b>	<b>4,581</b>	<b>4,467</b>
Autres produits	0,006	0,011	0,011	0,006	0,005
Autres charges	(0,172)	(0,166)	(0,161)	(0,164)	(0,157)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,069</b>	<b>4,799</b>	<b>4,320</b>	<b>4,423</b>	<b>4,315</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,176	0,079	0,133	(0,171)	(0,033)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,245</b>	<b>4,878</b>	<b>4,453</b>	<b>4,251</b>	<b>4,282</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,008	0,021	0,038	0,450	0,759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,044	0,113	0,086	(0,683)	(0,928)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,052</b>	<b>0,134</b>	<b>0,125</b>	<b>(0,233)</b>	<b>(0,170)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,121</b>	<b>4,933</b>	<b>4,444</b>	<b>4,189</b>	<b>4,145</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,052</b>	<b>0,134</b>	<b>0,125</b>	<b>(0,233)</b>	<b>(0,170)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	(0,001)	0,003	0,008	0,002
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,054</b>	<b>0,133</b>	<b>0,127</b>	<b>(0,226)</b>	<b>(0,168)</b>
Valeur liquidative	158,392	153,094	148,082	143,502	139,476
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,14%	1,16%	1,14%	1,23%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,12%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,37%	3,24%	3,05%	3,00%	3,12%

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :**

##### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### ***Rémunération du dépositaire :***

La société "AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

##### ***Rémunération des distributeurs :***

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISIE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 600.084.405 un actif net de D : 598.330.714 et un bénéfice de D : 19.346.005, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers de la Société «TUNISIE SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	3 394 935	2 679 795
Actions et droits rattachés		34	47
Obligations et valeurs assimilées		3 368 482	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		26 418	41 381
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		949 634	816 860
Placements monétaires	5	814 763	813 120
Disponibilités		134 871	3 740
<b>Créances d'exploitation</b>	6	602	855
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 345 171</b>	<b>3 497 511</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	10 863	9 892
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	13 355	2 632
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 218</b>	<b>12 524</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	4 190 507	3 381 617
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		130 446	103 370
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 320 953</b>	<b>3 484 987</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 345 171</b>	<b>3 497 511</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar )

		<b>31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	151 722	169 210
Revenus des actions		3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		150 128	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		1 591	2 421
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	23 440	29 594
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		175 162	198 805
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(41 761)	(48 035)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		133 401	150 770
<b>Autres produits</b>		25	-
<b>Autres charges</b>	13	(5 375)	(6 532)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		128 051	144 238
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		2 396	(40 868)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		130 446	103 370
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(2 396)	40 868
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		1 945	20 919
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		2 559	(13 698)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		132 555	151 458

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<b>31 Décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>132 555</b>	<b>151 458</b>
Résultat d'exploitation	128 051	144 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 945	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 559	(13 698)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>703 411</b>	<b>(1 237 409)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	3 079 293	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	69 579	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	87 159	129 951
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 399 067)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(48 789)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(84 763)	(170 819)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>835 966</b>	<b>(1 085 951)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	3 484 987	4 570 938
En fin de l'exercice	4 320 953	3 484 987
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	68 455	92 664
En fin de l'exercice	82 225	68 455
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>52,550</b>	<b>50,909</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,22%</b>	<b>3,21%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015, à D : 3.394.935 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>Actions et droits rattachés</b>		<b>36</b>	<b>34</b>	<b>0,00%</b>
TPR	11	36	34	0,00%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>3 229 909</b>	<b>3 368 482</b>	<b>77,96%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1 364 964</b>	<b>1 409 545</b>	<b>32,62%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 849	0,48%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	71 014	1,64%
ATL 2010/2 TV	1 000	40 000	40 009	0,93%
BTE 2010 B	600	45 000	45 610	1,06%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	105 573	2,44%
ATL SUB 2008	2 500	149 400	152 502	3,53%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 772	0,48%
CIL 2015/1 TF 7.65%	2 000	200 000	206 689	4,78%
TL 2011/1 F	1 000	20 000	20 515	0,47%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	41 688	0,96%
TL 2012-2 B	500	50 000	52 461	1,21%
TL 2012/1 B TF	800	64 000	65 897	1,53%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	101 426	2,35%
TL 2014-2 CAT.A TF	1 000	80 000	80 224	1,86%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	100 000	105 847	2,45%
UIB 2011/1 TR B	500	40 000	40 705	0,94%
UIB 2011/2	1 500	83 724	87 901	2,03%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	149 862	3,47%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>279 030</b>	<b>289 504</b>	<b>6,70%</b>
Emprunt national 2014-A	21 682	212 739	220 615	5,11%
Emprunt national 2014-B	693	66 291	68 889	1,59%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>829 912</b>	<b>856 368</b>	<b>19,82%</b>
BTA 12/10/2018 5.50%	190	186 365	188 220	4,36%
BTA 12/02/2020 5.50%	370	358 195	372 602	8,62%
BTA 15/01/2018 5.30%	58	57 101	59 958	1,39%
BTA 13/01/2021	100	96 600	101 515	2,35%
BTA 11/08/2022 5.60%	138	131 651	134 073	3,10%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupon</b>		<b>756 004</b>	<b>813 065</b>	<b>18,82%</b>
BTZC 10 2016	50	46 250	47 619	1,10%
BTZC 10 2016	542	471 470	510 464	11,81%
BTZC 10 2016	70	64 820	66 679	1,54%
BTZC 10 2016	200	173 464	188 303	4,36%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>26 267</b>	<b>26 418</b>	<b>0,61%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	26 267	26 418	0,61%
<b>Total</b>		<b>3 256 212</b>	<b>3 394 935</b>	<b>78,57%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>78,13%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	2 605 084	74 220	492	2 679 795	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
BTZC	111 070			111 070	
BTA	420 795			420 795	
Obligations Emprunt national	699 200			699 200	
	267 881			267 881	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(354 822)			(354 822)	693
BTA	(478 145)			(478 145)	1 866
Titres FCC	(14 851)			(14 851)	-
<u>* Variation des plus ou moins values latentes</u>			1 945	1 945	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</u>		62 066		62 066	
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	3 256 212	136 286	2 437	3 394 935	2 559

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 814.763 contre D : 813.120 au 31.12.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>BTCT</b>	<b>140 000</b>	<b>138 851</b>	<b>139 014</b>	<b>3,22%</b>
BTCT 52 semaines au 16/02/2016	140 000	138 851	139 014	3,22%
<b>Dépôt à vue</b>		<b>673 001</b>	<b>675 749</b>	<b>15,64%</b>
Amen bank pasteur		673 001	675 749	15,64%
<b>Total général</b>		<b>811 852</b>	<b>814 763</b>	<b>18,86%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>18,75%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 602 contre D : 855 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	44	855
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	558	-
<b>Total</b>	<b>602</b>	<b>855</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à D : 10.863, contre D : 9.892 au 31.12.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	9 346	8 511
TVA	1 682	1 532
<b>Total TTC</b>	<b>11 029</b>	<b>10 043</b>
Retenue à la source	165	151
<b>Net à payer</b>	<b>10 863</b>	<b>9 892</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 13.355, contre D : 2.632 au 31.12.2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	368	296
Retenues à la source à payer	165	151
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	12 769	1 171
TCL	40	32
Intérêts intercalaires sur obligations	-	983
Autres	13	-
<b>Total</b>	<b>13 355</b>	<b>2 632</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

### Souscriptions réalisées

Montant	3 079 293
Nombre de titres émis	62 335
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

### Rachats effectués

Montant	(2 399 067)
Nombre de titres rachetés	(48 565)
Nombre d'actionnaires sortants	(115)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	2 559
Régularisation des sommes non distribuables	(3)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	103 370
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	20 793

### Capital au 31-12-2015

Montant	4 190 507
Nombre de titres	82 225
Nombre d'actionnaires	654

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 151.722 contre D : 169.210 au 31 Décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	2015	2014
<b><u>Revenus des actions</u></b>		
- dividendes	3	3
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	74 832	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA , BTZC)	75 296	121 305
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	1 591	2 421
<b>TOTAL</b>	<b>151 722</b>	<b>169 210</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 23.440 , contre D : 29.594 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	2015	2014
Intérêts des dépôts à vue	12 158	12 357
Intérêts des dépôts à terme	351	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	8 560	13 338
Intérêts des BTC	2 371	107
<b>TOTAL</b>	<b>23 440</b>	<b>29 594</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2015 à D : 41.761 contre D : 48.035 au 31 décembre 2014, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2015 à D : 5.375 contre D : 6.532 au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	2015	2014
Redevance CMF	4 176	4 803
TCL	443	526
Autres	757	1 203
<b>Total</b>	<b>5 375</b>	<b>6 532</b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus des placements	2,130	2,904	2,399	1,546	1,578
Charges de gestion des placements	(0,508)	(0,702)	(0,553)	(0,363)	(0,361)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,622</b>	<b>2,202</b>	<b>1,846</b>	<b>1,184</b>	<b>1,217</b>
Autres produits	-	-	0,001	0,001	0,022
Autres charges	(0,065)	(0,095)	(0,081)	(0,048)	(0,048)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,557</b>	<b>2,107</b>	<b>1,766</b>	<b>1,137</b>	<b>1,191</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,029	(0,597)	(0,213)	0,338	0,325
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,586</b>	<b>1,510</b>	<b>1,553</b>	<b>1,475</b>	<b>1,516</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,024	0,306	(0,005)	(0,034)	0,021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,031	(0,200)	0,077	-	(0,061)
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,055</b>	<b>0,105</b>	<b>0,071</b>	<b>(0,034)</b>	<b>(0,040)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>1,612</b>	<b>2,213</b>	<b>1,837</b>	<b>1,103</b>	<b>1,152</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,055</b>	<b>0,105</b>	<b>0,071</b>	<b>(0,034)</b>	<b>(0,040)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	(0,034)	(0,009)	(0,001)	(0,010)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,055</b>	<b>0,071</b>	<b>0,062</b>	<b>(0,035)</b>	<b>(0,050)</b>
Valeur liquidative	52,550	50,909	49,328	47,712	46,272

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,98%	1,40%	1,14%	0,77%	0,79%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,19%	0,17%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,07%	3,01%	3,20%	3,14%	3,33%

### **14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

#### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

#### ***Rémunération du dépositaire :***

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV PLUS» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.345.171, un actif net de D : 4.320.953 et un bénéfice de D : 132.555, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers de la Société «SICAV PLUS», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**FINOR**  
**Karim DEROUCHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 avril 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**FINOR**  
**Karim DEROUICHE**